

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-30 : FIN_89505 BUDGET ZA DES NOIRES TERRES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.....	48
DELIBERATION 20230329-31 : FIN_89507 BUDGET ZA LES MONTS D'AUNAY VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.....	49
DELIBERATION 20230329-32 : FIN_89511 BUDGET ZA VAL D'ARRY VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.....	49
CULTURE.....	50
DELIBERATION 20230329-33 : CULT_ POLITIQUE CULTURELLE : LANCEMENT DES APPELS A PROJETS 2023.....	50
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME.....	51
DELIBERATION 20230329-34 : DEV_ECO_TOU_ZAE_MAITRISE FONCIERE DU PA SUD DE LA ZA DE VAL-D'ARRY, ACQUISITION DE LA PARCELLE 702A0101.....	51
DELIBERATION 20230329-35 : DEV_ECO_TOU_GRILLE_TARIFAIRE_PREBOCAP.....	52
INFORMATIONS.....	55
SERVICE TECHNIQUE.....	55
INFORMATION 20230329-36 : ST_PSLA DE VILLERS-BOCAGE - GESTION DE PARFAIT ACHEVEMENT ...	55
INFORMATION 20230329-37 : ST_PSLA DE CAUMONT-SUR-AURE - GESTION DE PARFAIT ACHEVEMENT	55
INFORMATION 20230329-38 : ST_GYMNASE DE VILLERS-BOCAGE - GESTION DE PARFAIT ACHEVEMENT	55
INFORMATION 20230329-39 : ST_MSAP DE VILLERS-BOCAGE - ETAT D'AVANCEMENT.....	56
INFORMATION 20230329-40 : ST_GYMNASE DES MONTS-D'AUNAY - ETUDE DE FAISABILITE.....	56
INFORMATION 20230329-41 : ST_ENSEMBLE DES TERRAINS-MULTISPORTS_ENTRETIEN DES REVETEMENTS SYNTHETIQUES.....	56
Article 1 ^{er}	56
OBJET DE LA CONVENTION.....	56
INFORMATION 20230329-42 : ST_VOIRIE_MISE A JOUR INVENTAIRE VOIRIE 2023.....	57
INFORMATION 20230329-43 : ST_VOIRIE ZA DE VAL-D'ARRY - ETAT D'AVANCEMENT.....	57
INFORMATION 20230329-44 : ST_VOIRIE ZA DE VILLERS-BOCAGE – ILOT NORD – ETAT D'AVANCEMENT	57
INFORMATION 20230329-45 : ST_MARCHE D'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE - ETAT D'AVANCEMENT.....	58
CADRE DE VIE.....	59
INFORMATION 20230329-46 : CDV_POINT INFO 14/FRANCE SERVICES MOBYLIS_ATELIERS SENIOR CONDUITE	59
INFORMATION 20230329-47 : CDV_HABITAT_PETIT DEJ HABITAT.....	59
INFORMATION 20230329-48 : CDV_NUMERIQUE_LANCEMENT OFFRE SERVICE CIVIQUE.....	60
CULTURE.....	60
INFORMATION 20230329-49 : CULT_JOURNEE DE LA TERRE.....	60
URBANISME T SCOT.....	60
INFORMATION 20230329-50 : URBA_SCOT_PLUI MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE DE DIFFUSION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION AUPRES DES COMMUNES.....	60
INFORMATION 20230329-51 : URBA_SCOT LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA REVISION DU SCOT.....	61
INFORMATION 20230329-52 : URBA_SCOT RENOUVELLEMENT CONVENTIONS LIEES A L'ASSISTANCE JURIDIQUE.....	61
INFORMATION 20230329-53 : URBA_SCOT AVANCEMENT DU SRADDET ET PRESENTATION DES ECHANGES AVEC LA REGION.....	62
ENVIRONNEMENT.....	62
INFORMATION 20230329-54 : ENV_FREDON_BILAN LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ET LES FRELONS ASIATIQUES.....	62
INFORMATION 20230329-55 : ENV_GEMAPI_BILAN 2022 ENTENTE SOULEUVRE.....	66
INFORMATION 20230329-56 : ENV_GEMAPI_MISE EN PLACE DES BACS A RIVES.....	67
INFORMATION 20230329-57 : ENV_GEMAPI_MODIFICATION DU PREVISIONNEL DE DEPENSE - ANIMATION ODON.....	68
INFORMATION 20230329-58 : ENV_RESSOURCE EN EAU_BULLETIN NATIONAL DE SITUATION HYDROLOGIQUE.....	68
INFORMATION 20230329-59 : ENV_BOCAGE_LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT : PROJETS 2023.....	68

INFORMATION 20230329-60 : ENV_BOCAGE_PLANTATION DE HAIES : BILAN 2022 ET PROJETS 2023...	68
ENFANCE JEUNESSE.....	70
INFORMATION20230329-61 : LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE REACTUALISATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF POUR LA PERIODE 2024-2025	70
VALORISATION COLLECTE ET RECYCLABLES	71
INFORMATION 20230329-62 : VCR_REORGANISATION DE L'ACCUEIL RI	71
INFORMATION 20230329-63 : VCR_TEST LECTURE DE BACS	71
QUESTIONS DIVERSES.....	71

DECISIONS BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2023

Monsieur le Président informe le conseil communautaire des points suivants étudiés en bureau décisionnel le 28 mars 2023 :

Date	N°	Objet
28/03/2023	20230328-1	Approbation PV du 7 février 2023
	20230328-2	Habitat_politique d'abondement des aides de l'ANAH

Le conseil communautaire PREND ACTE des décisions du bureau communautaire prises le 28 mars 2023.

DECISIONS DU PRESIDENT

Vu la délibération n° 20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104-4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire des décisions prises entre le 30 janvier au 15 mars 2023.

N° Décision	Date décision	Service	Objet
2023-003	30/01/2023	Commande publique Marché de travaux PBI 2022-005 Maison des Services au Public Villers-Bocage	Modification du coût du marché de travaux PBI-2022-004 relatif à la réhabilitation de la Maison des Services au Public de Villers-Bocage Lot 3, Couvertures – Bardages Entreprise : Marie-Toit Devis N° 22R12EL14.04 du 20/01/2023 Montant des travaux : 1 361.59€ HT / 1 633.91€ TTC Prestation : Travaux de charpente bois : Modification de la charpente pour le sciage de la corniche comprenant la création d'une sablière sur le mur de façade y compris toutes fixations.
2023-004	23/02/2023	Commande publique Marché de travaux PBI 2022-004 Maison des Services au Public Villers-Bocage	Modification du coût du marché de travaux PBI-2022-004 relatif à la réhabilitation de la maison des services au public de Villers-Bocage Lot 3, Couvertures – Bardages Entreprise : Marie Toit Prestations : Dépose de zinguerie existante et conservation soignée des tasseaux et de la volige. Couverture en zinc naturel n°12 en longues feuilles de 0,50 de développé et couvre-joint sur tasseaux et voliges existantes. Bande d'égout ventilée en zinc naturel. Rive latérale libre en zinc n°13. Relevé en zinc naturel sur la couverture en ardoise artificielle. Lucarne façade Ouest : 5 521,69 €HT. Lucarne façade Est : 5 521,69 €HT Montant 11 043,38 € HT /13 252,06 € TTC
2023-005	27/02/202	Commande publique	Marché PBI-2021-008 : Aménagement de la ZA DES NOIRES TERRES à Villers-Bocage Lot n°1 : Voirie, Assainissement et travaux divers Entreprise : JONES TP Prestations : Fixation des prix définitifs au bordereau de prix unitaire / Modification de délai Montant : 0€
2023-006	06/03/2022	Commande publique Marché de travaux PBI 2022-015 Entretien sentiers rando	Marché PBI-2022-015 Entretien des sentiers de randonnée Attribution du marché Lot n°1 : Ancien secteur ACI

			Entreprise : BACER Lot n°2 : Ancien secteur VBI Entreprise : RIVIERES & BOCAGE Montant : Selon le BPU
2023-007	09/03/2023	Commande publique Marché de travaux PBI 2022-004 Maison des Services au Public Villers-Bocage	Marché PBI-2022-004_ Réhabilitation de la maison des services au public de Villers-Bocage Lot n°10, Electricité Entreprise : RUAULD Devis n° 22.26 TS1 indice 2 du 07/03/2023 Montant : 1 404.86€HT / 1 685.83€TTC Prestations : Travaux modificatifs : Modification implantation défibrillateur (en extérieur) y compris percement mur extérieur / Adjonction de 2PC et 2RJ45 pour le poste photocopieur / Adjonction de 1PC et 1RJ45 pour la banque / Adjonction de 2 PC en tisanerie / Adjonction de 4 PC en goulotte au-dessus du plan de travail y compris goulotte / Moins-value marche de base Rangement 4-5 et DGT 4 (-1 hublot HU - 2 détecteurs) / Adjonction de 4 PC en goulotte tisanerie / Adjonction de 4PC escalier et palier 4 / Adjonction de 1PC fontaine hall / Adjonction de 1PC pour TV / Adjonction Câblage de l'ensemble (éclairage, prise de courant et RJ45)
2023-008	10/03/2023	Développement Economique et Tourisme	Hébergement de l'entreprise PCE dans le Stockage S2 de Prebo'cap 1 - Villers-Bocage
2023-009	10/03/2023	Développement Economique et Tourisme	Hébergement de l'entreprise TOULORGE & CIE FROID dans l'atelier stockage A4-S3 de Prébo'Cap 1 - Villers-Bocage
2023-010	10/03/2023	Développement Economique et Tourisme	Renouvellement des baux "brasserie de l'Odon" - atelier et stockage
2023-011	14/03/2023	Commande publique PBI 2021-001 Gymnase Villers-Bocage	Marché de travaux PBI-2021-001 Extension et réhabilitation du gymnase de Villers-Bocage. Lot n°18 Equipements sportifs Entreprise : Marty Sport Devis n° DV226747 du 19/12/2022 Prestation : MAJ EXE protections murales Montant : - 1492.44€HT / - 1790.93€TTC

18h13 arrivée Christian HAURET

Toutes les décisions sont consultables au pôle administration générale ou sur le site internet de Pré-Bocage Intercom.

Le conseil communautaire PREND ACTE des décisions du Président prises entre le 30 janvier au 15 mars 2023.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 20230329-1 : AG_INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER MADAME EDITH LANGLOIS REMPLACEMENT MONSIEUR HUARD

Monsieur Pascal HUARD de la commune de Monts en Bessin a présenté sa démission de son poste de maire le 7 octobre 2022. Monsieur Pascal HUARD n'étant plus conseiller municipal, il ne peut plus être conseiller communautaire.

Il est remplacé par Madame Edith LANGLOIS, maire élue le 16 février 2023, en application de l'article L273-11 du code électoral.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Sylvie HARIVEL) décide :

- **D'INSTALLER** la nouvelle conseillère communautaire de Monts en Bessin.

DELIBERATION 20230329-2 : AG_APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 8 février 2023 a été envoyé par courriel aux membres du conseil communautaire et aux mairies pour transmission aux conseillers municipaux le 23 mars 2023.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Sylvie HARIVEL) décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 8 février 2023.

18h17 arrivée Sylvie HARIVEL

RESSOURCES FINANCIERES

DELIBERATION 20230329-3 : FIN_TOUS BUDGETS_APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le comptable public a déposé les comptes de gestion relatifs à l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes.

Les comptes de gestion répondent à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget ;
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'intercommunalité.

Ils comportent :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;
- le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci.

Les comptes de gestion retracent, en dépenses et en recettes, l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public. Du point de vue des opérations strictement budgétaires, les comptes de gestion reprennent les résultats des exercices précédents et intègrent tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Les résultats des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes sont conformes aux résultats des comptes administratifs de l'exercice 2022 qui seront soumis à votre approbation au cours de cette même séance.

Pour l'exercice 2022, les résultats établis par le comptable sont les suivants :

Budget principal N°89500 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 153 610,18	10 830 449,68	17 984 059,86
Titres de recettes émis (b)	1 100 381,28	7 533 123,55	8 633 504,83
Réduction de titres (c)		354 928,06	354 928,06
Recettes nettes (d)=(b)-(c)	1 100 381,28	7 178 195,49	8 278 576,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 153 610,18	10 830 449,68	17 984 059,86
Mandats émis (f)	2 789 299,04	7 110 061,81	9 899 360,85
Annulations de mandats (g)	31 847,86	442 215,99	474 063,85
Dépenses nettes (h)=(f)-(g)	2 757 451,18	6 667 845,82	9 425 297,00
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d)-(h) Excédent		510 349,67	
(h)-(d) Déficit	1 657 069,90		1 146 720,23

Budget annexe SPANC N°89501 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	197 784,00	155 239,00	353 023,00
Titres de recettes émis (b)	176 131,00	131 368,62	307 499,62
Réduction de titres (c)		3 525,00	3 525,00
Recettes nettes (d)=(b)-(c)	176 131,00	127 843,62	303 974,62
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	197 784,00	155 239,00	353 023,00
Mandats émis (f)	165 909,50	118 988,52	284 898,02
Annulations de mandats (g)	-		-
Dépenses nettes (h)=(f)-(g)	165 909,50	118 988,52	284 898,02
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d)-(h) Excédent	10 221,50	8 855,10	19 076,60
(h)-(d) Déficit			

Budget annexe DECHETS RECYCLABLES N°89512 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	669 151,46	2 999 775,00	3 668 926,46
Titres de recettes émis (b)	336 596,10	2 723 502,43	3 060 098,53
Réduction de titres (c)		46 509,01	46 509,01
Recettes nettes (d)=(b)-(c)	336 596,10	2 676 993,42	3 013 589,52
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	669 151,46	2 999 775,00	3 668 926,46
Mandats émis (f)	505 472,26	2 583 032,58	3 088 504,84
Annulations de mandats (g)	-	28 971,66	28 971,66
Dépenses nettes (h)=(f)-(g)	505 472,26	2 554 060,92	3 059 533,18
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d)-(h) Excédent		122 932,50	
(h)-(d) Déficit	168 876,16		45 943,66

Budget annexe BAT RUE DE VIRE N°89504 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	436 640,00	94 680,00	531 320,00
Titres de recettes émis (b)	21 172,61	66 867,38	88 039,99
Réduction de titres (c)	-	-	-
Recettes nettes (d)=(b)-(c)	21 172,61	66 867,38	88 039,99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	436 640,00	94 680,00	531 320,00
Mandats émis (f)	40 637,15	12 072,07	52 709,22
Annulations de mandats (g)	-	1,08	1,08
Dépenses nettes (h)=(f)-(g)	40 637,15	12 070,99	52 708,14
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d)-(h) Excédent		54 796,39	35 331,85
(h)-(d) Déficit	19 464,54		

Budget annexe PREBOCAP N°89509 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	80 996,00	153 427,00	234 423,00
Titres de recettes émis (b)	73 748,42	123 029,09	196 777,51
Réduction de titres (c)	500,00	444,32	944,32
Recettes nettes (d)=(b)-(c)	73 248,42	122 584,77	195 833,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	80 996,00	153 427,00	234 423,00
Mandats émis (f)	77 613,83	119 968,44	197 582,27
Annulations de mandats (g)	-	1 582,87	1 582,87
Dépenses nettes (h)=(f)-(g)	77 613,83	118 385,57	195 999,40
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d)-(h) Excédent		4 199,20	
(h)-(d) Déficit	4 365,41		166,21

Budget annexe ZA NOIRES TERRES N°89505 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 153 195,25	1 610 726,00	2 763 921,25
Titres de recettes émis (b)	576 152,36	982 584,36	1 558 736,72
Réduction de titres (c)		-	-
Recettes nettes (d)=(b)-(c)	576 152,36	982 584,36	1 558 736,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 153 195,25	1 610 726,00	2 763 921,25
Mandats émis (f)	786 046,30	914 775,58	1 700 821,88
Annulations de mandats (g)	-	80,00	80,00
Dépenses nettes (h)=(f)-(g)	786 046,30	914 695,58	1 700 741,88
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d)-(h) Excédent		67 888,78	
(h)-(d) Déficit	209 893,94		142 005,16

Budget annexe ZA VAL D'ARRY N°89511:

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	778 529,26	781 029,51	1 559 558,77
Titres de recettes émis (b)	444 186,26	444 445,26	888 631,52
Réduction de titres (c)	-	-	-
Recettes nettes (d)=(b)-(c)	444 186,26	444 445,26	888 631,52
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	778 529,26	781 029,51	1 559 558,77
Mandats émis (f)	444 186,26	448 108,42	892 294,68
Annulations de mandats (g)	-	3 662,91	3 662,91
Dépenses nettes (h)=(f)-(g)	444 186,26	444 445,51	888 631,77
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d)-(h) Excédent			
(h)-(d) Déficit		0,25	0,25

Budget annexe ZA LES MONTS D'AUNAY N°89507 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	31 500,00	31 500,00	63 000,00
Titres de recettes émis (b)			
Réduction de titres (c)			
Recettes nettes (d)=(b)-(c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	31 500,00	31 500,00	63 000,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h)=(f)-(g)			
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d)-(h) Excédent			
(h)-(d) Déficit			

Budget annexe PSLA VB – VAL D'ARRY N°89513 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 363 248,48	142 235,00	2 505 483,48
Titres de recettes émis (b)	228 004,10	155 568,85	383 572,95
Réduction de titres (c)	-	87,75	87,75
Recettes nettes (d)=(b)-(c)	228 004,10	155 481,10	383 485,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 363 248,48	142 235,00	2 505 483,48
Mandats émis (f)	995 203,56	86 954,09	1 082 157,65
Annulations de mandats (g)	-	19 618,24	19 618,24
Dépenses nettes (h)=(f)-(g)	995 203,56	67 335,85	1 062 539,41
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d)-(h) Excédent		88 145,25	
(h)-(d) Déficit	767 199,46		679 054,21

Budget annexe PSLA CAUMONT N°89514 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 712 496,00	27 968,00	2 740 464,00
Titres de recettes émis (b)	1 336 232,39	27 284,00	1 363 516,39
Réduction de titres (c)	-	530,33	530,33
Recettes nettes (d)=(b)-(c)	1 336 232,39	26 753,67	1 362 986,06
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 712 496,00	27 968,00	2 740 464,00
Mandats émis (f)	2 492 697,87	12 432,87	2 505 130,74
Annulations de mandats (g)	-	86,31	86,31
Dépenses nettes (h)=(f)-(g)	2 492 697,87	12 346,56	2 505 044,43
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d)-(h) Excédent		14 407,11	
(h)-(d) Déficit	1 156 465,48		1 142 058,37

Les résultats d'exécution établis par le comptable sont les suivants :

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	- 83 906,91		- 1 657 069,90		- 1 740 976,81
Fonctionnement	3 625 102,30	233 916,52	510 349,67	278,09	3 901 813,54
TOTAL I	3 541 195,39	233 916,52	- 1 146 720,23	278,09	2 160 836,73
II - Budgets des services à caractère administratif					
89504-BAT R VIRE ACI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	- 389 259,24		- 19 464,54		- 408 723,78
Fonctionnement	19 656,61	19 656,61	54 796,39		54 796,39
Sous-Total	- 369 602,63	19 656,61	35 331,85		- 353 927,39
89505-ZA N TERRES VBI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	577 042,89		- 209 893,94		367 148,95
Fonctionnement	77 756,44		67 888,78		145 645,22
Sous-Total	654 799,33		- 142 005,16		512 794,17
89507-ZA MONTS D AUNAY-CC PRE-BOCAGE					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
89509-PREBO CAP-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	750,77		- 4 365,41		- 3 614,64
Fonctionnement			4 199,20		4 199,20
Sous-Total	750,77		- 166,21		584,56
89510-CLEMENCEAU VBI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement					
Fonctionnement	278,09			- 278,09	
Sous-Total	278,09			- 278,09	
89511-ZA VAL D ARRY-CC PRE-BOCAGE					
Investissement					
Fonctionnement	0,25		- 0,25		
Sous-Total	0,25		- 0,25		
89513-PSLA VB-ARRY-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	- 685 718,56		- 767 199,46		- 1 452 918,02
Fonctionnement	10 167,91		88 145,25		98 313,16
Sous-Total	- 675 550,65		- 679 054,21		- 1 354 604,86
89514-PSLA CAUMONT-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	61 451,66		- 1 156 465,48		- 1 095 013,82
Fonctionnement	- 86,31		14 407,11		14 320,80
Sous-Total	61 365,35		- 1 142 058,37		- 1 080 693,02
TOTAL II	- 327 959,49	19 656,61	- 1 927 952,35	- 278,09	- 2 275 846,54
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
89501-SPANC-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	20 942,48		10 221,50		31 163,98
Fonctionnement	47 843,45		8 855,10		56 698,55
Sous-Total	68 785,93		19 076,60		87 862,53
89512-DECHETS RECYCL-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	283 083,49		- 168 876,16		114 207,33
Fonctionnement	355 716,77		122 932,50		478 649,27
Sous-Total	638 800,26		- 45 943,66		592 856,60
TOTAL III	707 586,19		- 26 867,06		680 719,13
TOTAL I+II+III	3 920 822,09	253 573,13	- 3 101 539,64		565 709,32

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

▪ **D'APPROUVER**

- Le compte de gestion 2022 du budget principal n° 89500
- Le compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC n° 89501
- Le compte de gestion 2022 du budget annexe Déchets recyclables n° 89512
- Le compte de gestion 2022 du budget annexe Bat Rue de Vire n° 89504
- Le compte de gestion 2022 du budget annexe Prébo'Cap n° 89509
- Le compte de gestion 2022 du budget annexe ZA Noires Terres n° 89505
- Le compte de gestion 2022 du budget annexe ZA Val d'Arry n° 89511
- Le compte de gestion 2022 du budget annexe ZA Les Monts d'Aunay n° 89507
- Le compte de gestion 2022 du budget annexe Clémenceau n° 89510
- Le compte de gestion 2022 du budget annexe PSLA VB – Val d'Arry n° 89513
- Le compte de gestion 2022 du budget annexe PSLA Caumont n° 89514

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

William BASSET informe l'assemblée que l'ensemble des comptes administratifs 2022 vont être présentés afin que le Président n'ait qu'une seule fois à quitter la séance.

Vu l'article L.2121-14 du CGCT précisant que le président peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine le débat du compte administratif qu'il soumet au vote.

Le président doit se retirer au moment du vote.

Par conséquent, il est rappelé que Monsieur Gérard LEGUAY, Président de la communauté de communes se retirera pour le vote des comptes administratifs. La présidence sera assurée par le doyen de l'assemblée Monsieur Jacky GODARD, 4^{ème} Vice-Président de Pré-Bocage Intercom.

William BASSET (Directeur de l'administration générale) précise que les feuilles de signatures des comptes administratifs et des budgets vont circuler afin de constater la présence des conseillers communautaires.

18h51 Sortie de Gérard LEGUAY

DELIBERATION 20230329-4 : FIN_89500 BUDGET PRINCIPAL_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le présent rapport a pour objet de présenter le Compte Administratif 2022 du budget principal de l'intercommunalité. Il constate l'évolution des résultats par rapport à l'année 2021.

I – Présentation générale du Compte Administratif 2022

A – Section Fonctionnement

Le résultat d'exercice 2022 de la section de fonctionnement s'élève à **510 349,67 €** soit une hausse de 365 271,11 € par rapport à l'an passé.

	2021	2022	Var. 22-21
Résultat de gestion	351 950,88 €	680 325,42 €	328 374,54 €
Résultat financier	-381,56 €	-4 612,22 €	-4 230,66 €
Résultat exceptionnel	-8 912,19 €	13 165,53 €	22 077,72 €
Résultat réel de fonctionnement	342 657,13 €	688 878,73 €	346 221,60 €
Résultat des opérations d'ordre	-197 578,57 €	-178 529,06 €	19 049,51 €
Résultat courant de fonctionnement	145 078,56 €	510 349,67 €	365 271,11 €

1- Dépenses

Au total, en 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **6 667 845,82 €**, soit une évolution de +2,0 % (+129 734,83 €) par rapport à 2021.

Les dépenses réelles de gestion constatent les variations suivantes :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
011 Charges à caractère général	1 222 146,35 €	958 588,17 €	- 263 558,18 €	-21,6 %

Postes en hausse :

Contrats de prestations de service	+30,6 k€
Voyages et déplacements, missions	+6,5 k€
Frais postaux et de télécommunications	+7,2 k€
Concours divers, cotisations	+5,5 k€
Catalogues et imprimés	+7,4 k€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	+8,7 k€

Poste en baisse :

Entretien voirie et chemins de randonnée				- 150,4 k€
Chauffage gaz				-13,2 k€
Entretien terrains				-68,3 k€
Maintenance (informatique, copieurs, vérifications périodiques des ERP)				-19,8 k€
Assurances dommage ouvrage				-14,9 k€
Etudes				-45,2 k€
Taxes foncières et autres impôts (REOM)				-24,2 k€
012 Charges de personnel	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	1 901 340,60 €	2 260 515,26 €	+ 359 174,66 €	+18,9 %

Personnel extérieur et affecté aux communes				+17,9 k€
Recrutements, remplacements et charges afférentes				+321,8 k€

014 Atténuation de produits	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	1 972 833,79 €	1 976 216,45 €	+ 3 806,66 €	+0,2 %

Ce chapitre correspond aux différents reversements aux communes (IFER, attribution de compensation) et à l'Office de Tourisme (taxe de séjour) ainsi qu'à la contribution de l'intercommunalité au FNGIR.

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	957 924,80 €	1 202 104,41 €	+ 244 179,61 €	+25,5 %

Ce chapitre enregistre les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables, les indemnités des élus et la participation au SDEC, SIVOM du Caumontais et SMSA.

Poste en hausse :				
Subventions versées aux associations (606,7 k€) : forte affluence des ALSH en 2022				+204,1 k€
Prise en charge des déficits des budgets annexes par le budget principal				+44,9 k€

66 Charges financières	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	381,56 €	4 612,22 €	+4 230,66 €	+1109 %

67 Charges exceptionnelles	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	76 512,81 €	0,00 €	-76 512,81 €	-100 %

Les charges exceptionnelles 2021 incluent essentiellement la participation de Pré-Bocage Intercom au dispositif « Impulsion Relance » de la Région Normandie pour soutenir les entreprises en difficulté durant la crise sanitaire.

68 Provisions	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	259,47 €	0,00 €	-259,47 €	-100 %

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	406 711,61 €	265 809,31 €	-140 902,30 €	-34,6 %

Ce chapitre enregistre les amortissements (-94,3 k€) et les écritures de cessions (-46,6 k€).

Recettes

En 2022, les recettes de fonctionnement, de **7 178 195,49 €** ont connu une hausse de 7,4 % (495 006 €) par rapport à 2021.

<i>013 Atténuations de charges</i>	<i>Réalisé 2021</i>	<i>Réalisé 2022</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 22/21</i>
	94 214,03 €	72 679,87 €	- 21 534,16 €	-22,8 %

Les atténuations de charges incluent principalement les remboursements par l'assurance statutaire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les non titulaires) relatifs à l'absentéisme (congé maladie, congé maternité, ...). Elles incluent également la participation de l'Etat aux contrats d'insertion.

<i>70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services</i>	<i>Réalisé 2021</i>	<i>Réalisé 2022</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 22/21</i>
	69 754,58 €	94 296,07 €	+24 541,49 €	+35,2 %

<i>73 Impôts et taxes</i>	<i>Réalisé 2021</i>	<i>Réalisé 2022</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 22/21</i>
	4 226 407,35 €	4 766 148,60 €	+539 741,25 €	+12,8 %

Impôts locaux et fraction de TVA :	+384,4 k€
CVAE	+18,7 k€
TASCOM	+6,2 k€
IFER	+8,8 k€
Attribution de compensation	+38,7 k€
GEMAPI	+58,2 k€
Taxe de séjour	+24,6 k€

<i>74 Dotations, subventions et participations</i>	<i>Réalisé 2021</i>	<i>Réalisé 2022</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 22/21</i>
	1 935 421,70 €	2 094 810,14 €	+ 159 388,44 €	+8,2 %

Dotation Globale de Fonctionnement dont :	-9,0 k€
<i>Dotation d'intercommunalité</i>	+1,0 k€
<i>Dotation de compensation</i>	-10,0 k€
Allocations de compensation de l'Etat et FDTP	-41,0 k€
Subventions des partenaires :	+166,7 k€
FCTVA	+42,7 k€

<i>75 Autres produits de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2021</i>	<i>Réalisé 2022</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 22/21</i>
	80 398,76 €	49 815,03 €	- 30 583,73 €	- 38,0 %

Les autres produits de gestion courante incluent :

- Les loyers perçus au titre des espaces situés rue de Vire, en hausse de 0,8 k€ par rapport à 2021.
- Le reversement des excédents des budgets annexes, en baisse de 32,1 k€.

<i>77 Produits exceptionnels</i>	<i>Réalisé 2021</i>	<i>Réalisé 2022</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 22/21</i>
	67 860,09 €	13 121,38 €	- 54 738,71 €	-80,7 %

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	209 133,04 €	87 280,25 €	-121 852,79 €	-58,3 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux amortissements des subventions d'équipement perçues.

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées, en 2022, à **2 757 451,18 €**.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets intercommunaux sont enregistrées à hauteur de 2 631 761,93 €.

Les autres dépenses, d'un total de 125 689,25 €, incluent notamment :

- Le remboursement en capital de la dette (37,5 k€),
- Les amortissements des subventions perçues (87,3 k€).
- Le versement d'une avance remboursable au budget annexe ZA Val d'Arry (0,9 k€)

2- Recettes

Les recettes d'investissement 2022 se sont élevées à **1 100 381,28 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de l'EPCI pour le financement des projets intercommunaux, soit 191 065,29 €.

En second lieu, elles incluent notamment :

233 916,52 €	D'excédent de fonctionnement capitalisé à l'investissement
265 809,31 €	D'amortissement des biens
392 646,21 €	De FCTVA
16 135,95 €	De taxe d'aménagement
808,00 €	Autres recettes d'investissement (annulations de mandats, cautions)

Le résultat d'exercice 2022 de la section d'investissement est déficitaire de 1 657 069,90 €

II – Affectation des résultats 2022

La SECTION DE FONCTIONNEMENT présente :

Un résultat d'exercice 2022 de :	510 349,67 €
Un excédent 2021 reporté de :	3 391 463,87 €
Un excédent cumulé 2022 de fonctionnement de :	3.901.813,54 €

La SECTION D'INVESTISSEMENT présente :

Un résultat d'exercice 2022 de :	-1 657 069,90 €
Un déficit 2021 reporté de :	- 83 906,91 €
Un résultat cumulé 2022 d'investissement de :	-1 740 976,81 €
Des restes à réaliser 2022 de dépenses :	1 994 170,97 €
Des restes à réaliser 2022 de recettes :	1 737 476,67 €
Un solde de financement 2022 d'investissement de :	-1 997 671,11 €

Report sur l'exercice 2023 :

Investissement	• Déficit d'investissement à reporter (001) :	1 740 976,81 €
	• Excédent de fonctionnement à capitaliser (1068) :	1 997 671,11 €
Fonctionnement	• Excédent de fonctionnement à reporter (002) :	1 904 142,43 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget principal « PRE-BOCAGE INTERCOM »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

DELIBERATION 20230329-5 : FIN_89504 BUDGET BAT RUE DE VIRE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : -1,8 k€ par rapport au CA 2021 <i>dont -4,3 k€ de taxe foncière et +2,3 k€ de charges énergétiques</i>	9 516,63 €	Remboursement de charges et revenus des immeubles : +35,0 k€ par rapport au CA 2021	66 866,73 €
Charges de personnel :	360,72 €	Autres produits divers de gestion :	0,65 €
Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	933,74 €		
Dotations aux amortissements : +1,3 k€	1 259,90 €		
TOTAL DF	12 070,99 €	TOTAL RF	66 867,38 €

La section de fonctionnement de l'exercice 2022 dégage un **excédent de 54 796,39 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Travaux :	26 257,99 €	Cautions : -3,6 k€	256,10 €
Remboursement capital emprunt :	14 379,16 €	Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé : +1,1 k€	19 656,61 €
		Dotations aux amortissements : +1,3 k€	1 259,90 €
TOTAL DI	40 637,15 €	TOTAL RI	21 172,61 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 19 464,54 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (-389 259,24 €), les restes à réaliser en dépenses (718,00 €) et les restes à réaliser en recettes (353 518,00 €), la section d'investissement laisse apparaître un **besoin de**

financement de 55 923,78 €.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- D'affecter les 54 796,39 € de la section de fonctionnement en réserve d'investissement, au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 408 723,78 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

DELIBERATION 20230329-6 : FIN_89509 BUDGET PREBOCAP_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « PREBOCAP » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : -2,5 k€ par rapport au CA 2021 Dont -2,3 k€ pour les charges énergétiques	17 733,89 €	Revenu des immeubles : -12,2 k€	31 945,04 €
Autres charges de gestion courante : -13,6 k€ dont -12,8 k€ de créances éteintes et -0,7 k€ de contribution au SDEC pour les panneaux photovoltaïques	755,25 €	Prise en charge du déficit par le budget principal : +45,3 k€	52 197,43 €
Charges financières (intérêts des emprunts) : -0,5 k€	5 820,39 €	Autres produits de gestion et recettes exceptionnelles :	532,39 €
Charges exceptionnelles : -0,2 k€	0,00 €		
Amortissement des biens : +25,8 k€	71 748,42 €	Amortissement des subventions d'investissement : +14,4 k€	37 909,91 €
Provision pour risque :	22 327,62 €	Reprise sur provision :	0,00 €
TOTAL DF	118 385,57 €	TOTAL RF	122 584,77 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est excédentaire de 4 199,20 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (0,00 €) la section de fonctionnement dégage **un excédent de 4 199,20 €.**

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Remboursement capital de l'emprunt :	35 733,32 €	Cautions :	1 500 €
Cautions :	3 500 €	Amortissement des biens :	71 748,42 €
Amortissement des subventions d'investissement	37 909,91 €		
Dépenses d'équipement	470,60 €		
TOTAL DI	77 613,83 €	TOTAL RI	73 248,42 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 4 365,41 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (750,77 €) et les restes à réaliser en dépenses (584,56 €), la section d'investissement laisse apparaître **un besoin de financement de 4 199,20 €.**

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

• D'affecter les 4 199,20 € de la section de fonctionnement en réserve d'investissement, au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

• De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 3 614,64 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « PREBOCAP »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

DELIBERATION 20230329-7 : FIN_89513 BUDGET PSLA VB VA_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « PSLA VB - ARRY » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : +37,5 k€ par rapport au CA 2021 suite à l'ouverture du PSLA de VB en 2022.	48 807,72 €	Revenu des immeubles et charges :	155 480,99 €
Charges financières (intérêts des emprunts) : -0,6 k€	12 476,40 €	Produits exceptionnels :	0,11 €
Dotations aux amortissements : +6,1 k€	6 051,73 €		
TOTAL DF	67 335,85 €	TOTAL RF	155 481,10 €

La section de fonctionnement de l'exercice 2022 dégage un **excédent de 88 145,25 €**. En incluant le résultat de l'année 2021 (10 167,91 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 98 313,16 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Frais d'étude :	37 171,48 €	FCTVA	209 795,14 €
Equipements (signalétique, mobilier, informatique) :	60 260,53 €	Subventions :	0,00 €
Travaux :	807 090,61 €	Cautions :	6 419,13 €
Remboursement capital emprunt :	85 485,46 €	Annulations de mandats	542,62 €
		Amortissement des immobilisations	6 051,73 €
Opérations patrimoniales :	5 195,48 €	Opérations patrimoniales :	5 195,48 €
TOTAL DI	995 203,56 €	TOTAL RI	228 004,10 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 767 199,46 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (-685 718,56 €), les restes à réaliser de recettes (1 981 558,59 €) et les restes à réaliser de dépenses (85 932,23 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement de 442 708,34 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 98 313,16 €
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 1 452 918,02 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « PSLA VB - ARRY »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

DELIBERATION 20230329-8 : FIN_89514 BUDGET PSLA CAUMONT_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « PSLA CAUMONT » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation :	9 409,17 €	Revenu des immeubles et charges :	26 753,67 €
Charges financières (intérêts des emprunts) :	2 937,39 €		
TOTAL DF	12 346,56 €	TOTAL RF	26 753,67 €

La section de fonctionnement de l'exercice 2022 dégage un **excédent de 14 407,11 €**. En incluant le résultat de l'année 2021 (-86,31 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 14 320,80 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opération sous mandat (SHEMA) :	10 920,00 €	FCTVA	289,84 €
Avances versées sur commande (SHEMA)	1 100 000,00 €	Subventions :	0,00 €
Travaux	13 321,88 €	Cautions	1 736,55 €
Remboursement emprunt	24 249,99 €		
Opérations patrimoniales	1 334 206,00 €	Opérations patrimoniales	1 334 206,00 €
TOTAL DI	2 492 697,87 €	TOTAL RI	1 336 232,39 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 1 156 465,48 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (61 451,66 €), les restes à réaliser de recettes (1 186 179,05 €), les restes à réaliser de dépenses (14 521,20 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement de 76 644,03 €**.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 14 320,80 €
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 1 095 013,82 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « PSLA CAUMONT »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée

DELIBERATION 20230329-9 : FIN_89511 BUDGET DECHETS_RECYCLABLE_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : +131 k€ par rapport au CA 2021 <i>dont; +131 k€ de prestations de service (déchetteries, PAV...); -27 k€ entretien matériel.</i>	1 101 986,17 €	Ventes de produits résiduels (cartons, ferrailles, ...) : -44 k€ par rapport au CA 2021	122 492,08 €
Charges de personnel : +64,9 k€	836 831,81 €	Produit de la redevance incitative : +244 k€	2 398 251,30 €
Autres charges courantes : +3,9 k€ <i>dont ; +8,6 k€ de contribution au SEROC et -4,9 k€ de pertes sur créances irrécouvrables</i>	288 505,51 €	Autres produits de gestion courante :	46,21 €
Charges financières : -2,2 k€	6 864,09 €	Produits exceptionnels : +32 k€ <i>vente camion benne en 2022 de 36,75 k€</i>	37 524,28 €
Charges exceptionnelles : -25,4 k€ <i>Compte tenu de l'annulation de titres émis en 2021</i>	13 372,79 €	Atténuations de charges : +8,3 k€	36 247,91 €
Provision pour risque : -24,4 k€	0,00 €	Reprise sur provision : +10 k€	28 004,85 €
Dotations aux amortissements : -61,4 k€	306 500,55 €	Amortissement des subventions d'investissement : -11,8 k€	54 426,79 €
TOTAL DF	2 554 060,92 €	TOTAL RF	2 676 993,42 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est excédentaire de 122 932,50 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (355 716,77 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 478 649,27 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel OM	2 084,79 €	FCTVA	13 312,36 €
Conteneurs tri	36 968,06 €	Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé et réserve réglementée	0,00 €
Travaux déchetteries	11 779,13 €	Subvention Région (harmonisation)	1 986,29 €
Achat BOM	203 040,00 €	Subvention SEROC (soutien au développement durable)	8 972,90 €
Garage	1 755,80 €	Subvention Etat (FIPD)	5 824,00 €
Matériel RI	11 152,80 €	Emprunt	0,00 €
Remboursement capital emprunt	184 264,89 €	Dotations aux amortissements :	306 500,55 €
Amortissement des subventions d'investissement :	54 426,79 €		
TOTAL DI	505 472,26 €	TOTAL RI	336 596,10 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 168 876,16 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (283 083,49 €), les restes à réaliser en dépenses (15 687,60 €) et les restes à réaliser en recettes (569,46 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement de 99 089,19 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 478 649,27 €
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 114 207,33 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

DELIBERATION 20230329-10 : FIN_89501 BUDGET SPANC_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « SPANC » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : -4,6 k€ par rapport au CA 2021 <i>dont -5,9 k€ de prestations de service (contrôles des installations)</i>	72 853,69 €	Redevances assainissement non collectif : +21,6 k€ par rapport au CA 2021	126 010,00 €
Charges de personnel : +1,6 k€	36 648,77 €	Subventions et participations : -3,1 k€	0,00 €
Autres charges courantes : -0,7 k€	4 916,06 €	Remboursements sur rémunération : -0,1 k€	791,78 €
Charges exceptionnelles : -0,1 k€	526,00 €	Dotations aux actifs circulants : -0,3 k€	1 041,84 €
Dotations aux amortissements et provisions : +2,4 k€	4 044,00 €		€
TOTAL DF	118 988,52 €	TOTAL RF	127 843,62 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est excédentaire de 8 855,10 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (47 843,45 €), la section de fonctionnement dégage **un excédent de 56 698,55 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opérations pour compte de tiers : +88,5 k€	165 909,50 €	Opérations pour compte de tiers : +8,1 k€	172 087,00 €
		Amortissement des immobilisations : +4,0 k€	4 044,00 €
TOTAL DI	165 909,50 €	TOTAL RI	176 131,00 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est excédentaire de 10 221,50 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (20 942,48 €), la section d'investissement laisse apparaître **une capacité de financement de 31 163,98 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 56 698,55€
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 31 163,98€

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « SPANC »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

DELIBERATION 20230329-11 : FIN_89505 BUDGET ZA DES NOIRES TERRES_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : <i>Au titre des travaux d'aménagement de l'ilot Nord</i>	330 183,24 €	Vente de terrains aménagés :	221 636,01 €
Charges financières :	3 709,49 €	Autres produits divers de gestion :	1,57 €
Stocks de terrains aménagés au 01/01/2022	576 152,36 €	Stocks de terrains aménagés au 31/12/2022 :	756 296,29 €
Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	4 650,49 €	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	4 650,49 €
TOTAL DF	914 695,58 €	TOTAL RF	982 584,36 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est excédentaire de 67 888,78 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (77 756,44 €), la section de fonctionnement dégage **un excédent de 145 645,22 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Stocks de terrains aménagés au 31/12/2022	756 296,29 €	Variation des stocks de terrains aménagés au 01/01/2022 :	576 152,36 €
Remboursement d'emprunt	29 750,01 €		
TOTAL DI	786 046,30 €	TOTAL RI	576 152,36 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 209 893,94 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (577 042,89 €), la section d'investissement laisse apparaître **un excédent de 367 148,95 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 145 645,22 €
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 367 148,95 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

DELIBERATION 20230329-12 : FIN_89507 BUDGET ZA LES MONTS D'AUNAY_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le budget annexe a été créé en cours d'exercice 2022 mais aucun mouvement financier n'a eu lieu. Le Compte administratif 2022 du budget annexe « ZA LES MONTS D'AUNAY » est donc vierge.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation :	0,00 €	Vente de terrains aménagés :	0,00 €
Stocks de terrains aménagés au 01/01/2022	0,00 €	Stocks de terrains aménagés au 31/12/2022 :	0,00 €
TOTAL DF	0,00 €	TOTAL RF	0,00 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est nul.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Stocks de terrains aménagés au 31/12/2022	0,00 €	Variation des stocks de terrains aménagés au 01/01/2022 :	0,00 €
TOTAL DI	0,00 €	TOTAL RI	0,00 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est nul.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Les résultats de l'exercice 2022 étant nuls, il n'y a pas de résultats à affecter.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « ZA LES MONTS D'AUNAY »

DELIBERATION 20230329-13 : FIN_89511 BUDGET ZA VAL D'ARRY_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation :	909,00 €		
Reversement excédent du budget annexe vers le budget principal :	0,25 €		€
Stocks de terrains aménagés au 01/01/2022	443 277,26 €	Stocks de terrains aménagés au 31/12/2022 :	444 186,26 €

Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	259,00 €	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	259,00 €
TOTAL DF	444 445,51 €	TOTAL RF	444 445,26 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est déficitaire de 0,25 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (0,25 €), la section de fonctionnement dégage un **résultat nul**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Stocks de terrains aménagés au 31/12/2022	444 186,26 €	Variation des stocks de terrains aménagés au 01/01/2022 :	443 277,26 €
		Avance remboursable du budget principal :	909,00 €
TOTAL DI	444 186,26 €	TOTAL RI	444 186,26 €

La section d'investissement laisse apparaître un **résultat nul**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Les résultats cumulés étant nuls, aucun résultat ne peut être affecté.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY »

18h58 Sortie de Gérard LEGUAY

DELIBERATION 20230329-14 : FIN_CLECT_RAPPORT CLECT 2023

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose que « la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de 9 mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, prises dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'EPCI ».

Le 8 mars 2023, les membres de la CLECT se sont réunis en vue de valider le rapport 2023.

A l'issue de cette réunion, l'ensemble des communes a été destinataire de ce rapport et chaque commune est invitée à l'approuver, par délibération du conseil municipal, dans un délai de 3 mois, à compter de sa notification, le 10 mars 2023.

Le rapport de la CLECT 2023 est transmis pour information à l'assemblée communautaire. Il est disponible sur l'espace élus :

<https://prebocageintercom.fr/pre-bocage-intercom/lintercom/espaces-elus/>

Le conseil communautaire PREND ACTE du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom, concernant l'année 2023.

DELIBERATION 20230329-15 : FIN_REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION ET MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES POUR 2023

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération 20200716-16 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et la délibération 20201216-4 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020 actant sa composition,

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées 2022 ;

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées 2023 ;

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à cette catégorie d'intercommunalité.

Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) fixé initialement entre un EPCI et ses communes membres peut à tout moment faire l'objet d'une révision. Le V de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit quatre types de procédures de révision de l'AC :

- La révision libre qui requiert des délibérations concordantes entre l'EPCI et ses communes membres ;
- La révision liée à tout transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres ;
- La révision unilatérale du montant de l'AC opérée sans accord entre l'EPCI et ses communes membres ;
- La révision individualisée qui nécessite un accord entre l'EPCI et une majorité qualifiée de ses communes membres.

Deux révisions distinctes sont prévues sur les AC pour 2023 :

- Une révision liée à des transferts de charges. C'est l'objet du rapport 2023 de la CLECT qui évalue les charges liées au service commun ADS, à l'entretien des sentiers de randonnées non répertoriés et à la voirie. Ce rapport validé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 8 mars dernier a été transmis aux communes membres pour adoption. Le rapport sera définitivement validé si la majorité qualifiée des communes l'approuve. Dans ce cas, les AC seront modifiées en conséquence.
- Une révision libre des attributions de compensation. C'est l'objet de cette délibération. Pour pouvoir être mise en œuvre, la procédure de révision libre nécessite la réunion de trois conditions : une délibération à la majorité des deux-tiers du conseil communautaire, que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce montant d'AC révisé et que la délibération tienne compte du dernier rapport élaboré par la CLECT. La particularité de cette révision est que quand une commune délibère contre la proposition de l'EPCI de réviser librement le montant de son AC, elle conserve son AC initiale et dans ce cas, la délibération prise par l'EPCI ne produit aucun effet sur la commune concernée. En revanche, le fait que cette commune s'oppose à la révision de son AC n'a pas pour conséquence d'empêcher l'EPCI et les autres communes qui auraient validées cette révision libre de s'accorder sur un montant d'AC révisé.

Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 faite en conseil communautaire le 8 février 2023, il a été constaté que l'équilibre financier à long terme de la structure n'était pas assuré. L'analyse financière prospective a montré qu'il était nécessaire d'améliorer l'épargne brute de 150 k€ dès que possible :

- Par la réduction des dépenses de fonctionnement, en sachant que les membres du bureau ont déjà arbitrés 175 k€ de dépenses initialement prévues au cours de l'exercice 2023,
- Par une réflexion concertée entre l'intercommunalité et les communes du territoire sur les mesures financières et fiscales à prendre.

Cette réflexion s'est tenue lors de la conférence des maires du 15 février 2023. Il est ressorti des débats qu'il était nécessaire d'améliorer les marges de manœuvre de l'intercommunalité. Deux solutions ont alors émergé : une augmentation de la fiscalité perçue par l'intercommunalité ou une révision à la baisse des attributions de compensation des communes.

Considérant que la révision des valeurs locatives cadastrales de 7,1% aura déjà un impact important sur les contribuables du territoire, les maires présents lors de la conférence des maires proposent aux membres du conseil communautaire de privilégier une révision libre des AC des communes plutôt qu'une augmentation des taux d'impositions.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'effectuer une révision libre des attributions de compensation dans les conditions suivantes :

- Baisser de 6% par rapport au montant 2022 les AC des 6 communes percevant une AC de la part de PBI
- Augmenter de 5% par rapport au montant 2022 les AC versées à PBI par les 21 autres

L'impact de cette proposition pour chacune des communes du territoire est le suivant :

Communes	Impact Révision libre des AC
Amayé-sur-Seulles	499,14
Aurseulles	2 399,35
Les Monts d'Aunay	12 383,19
Malherbe-sur-Ajon	1 173,28
Bonnemaison	766,52
Brémoy	721,54
Cahagnes	114,35
Caumont-sur-Aure	3 408,77
Courvaudon	527,10
Epinay-sur-Odon	1 126,48
Dialan-sur-Chaine	545,02
Landes-sur-Ajon	423,27
Les Loges	266,64
Longvillers	61,69
Maisoncelles-Pelvey	182,97
Maisoncelles-sur-Ajon	409,31
Le Mesnil-au-Grain	179,95
Monts-en-Bessin	573,44
Val d'Arry	2 135,40
Parfouru-sur-Odon	615,88
Seulline	1 038,99
Saint-Louet-sur-Seulles	228,47
Saint-Pierre-du-Fresne	227,68
Val de Drôme	1 572,38
Tracy-Bocage	101,31
Villers-Bocage	60 100,86
Villy-Bocage	1 274,15
TOTAL	93 057,13

Pour déterminer les attributions de compensations provisoires 2023, il faut donc ajouter la révision des charges transférées validées par le rapport de CLECT 2023 et la révision libre des AC dans les conditions prévues ci-dessus.

Communes	AC 2022	TOTAL Charges transférées pour AC 2023	Impact Révision libre des AC	AC 2023
Amayé-sur-Seulles	- 9 982,80	- 269,04	499,14	- 10 212,90
Aurseulles	- 47 986,94	3 439,33	2 399,35	- 53 825,62
Les Monts d'Aunay	206 386,47	3 593,00	12 383,19	190 410,28
Malherbe-sur-Ajon	- 23 465,74	306,99	1 173,28	- 24 946,01
Bonnemaison	- 15 330,29	1 871,88	766,52	- 17 968,69
Brémoy	- 14 430,91	304,82	721,54	- 15 457,27
Cahagnes	1 905,76	631,58	114,35	1 159,83
Caumont-sur-Aure	56 812,96	8 039,42	3 408,77	45 364,77
Courvaudon	- 10 542,02	1 007,63	527,10	- 12 076,75
Epinay-sur-Odon	- 22 529,63	963,47	1 126,48	- 24 619,58
Dialan-sur-Châine	- 10 900,40	438,53	545,02	- 11 883,95
Landes-sur-Ajon	- 8 465,36	1 854,23	423,27	- 10 742,86
Les Loges	- 5 332,80	- 555,74	266,64	- 5 043,70
Longvillers	1 028,12	274,18	61,69	692,25
Maisoncelles-Pelvey	- 3 659,43	- 352,38	182,97	- 3 490,02
Maisoncelles-sur-Ajon	- 8 186,07	937,02	409,31	- 9 532,40
Le Mesnil-au-Grain	- 3 599,16	- 229,31	179,95	- 3 549,80
Monts-en-Bessin	- 11 468,75	136,19	573,44	- 12 178,38
Val d'Arry	- 42 708,00	- 6,55	2 135,40	- 44 836,85
Parfouru-sur-Odon	10 264,61	379,59	615,88	9 269,14
Seulline	- 20 779,70	2 764,31	1 038,99	- 24 583,00
Saint-Louet-sur-Seulles	- 4 569,45	- 984,79	228,47	- 3 813,13
Saint-Pierre-du-Fresne	- 4 553,62	502,86	227,68	- 5 284,16
Val de Drôme	- 31 447,53	- 943,32	1 572,38	- 32 076,59
Tracy-Bocage	- 2 026,35	46,37	101,31	- 2 174,03
Villers-Bocage	1 001 681,01	4 856,75	60 100,86	936 723,40
Villy-Bocage	- 25 483,12	- 699,07	1 274,15	- 26 058,20
TOTAL	950 630,86	28 307,95	93 057,13	829 265,78

Gérard LEGUAY « salue » les élus qui ont été dans la direction proposée pour éviter d'être dans une pression fiscale au-delà d'une hausse des bases de 7,1 % cette année. Elle ne sera effective que si l'ensemble des communes prenne conscience de cet effort mutualisé, ce qui évitera l'augmentation des impôts à nos administrés. Si tel n'est pas le cas, il faudra trouver d'autres modes de financement que ceux évoqués.

Christian VENGEONS trouve que c'est un choix raisonnable et équilibré. Nous avons fait le choix de revoir les attributions de compensation. C'est une bonne chose de travailler la fiscalité sur l'ensemble du territoire et d'éviter une augmentation qui aurait été significative sur le foncier bâti.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les modalités de révision libre des attributions de compensation
- **DE DEMANDER** au Président de transmettre à chaque commune pour approbation le montant révisé de son AC
- **D'ARRÊTER** pour chaque commune membre de Pré-Bocage Intercom les attributions de compensation provisoire pour 2023 aux montants indiqués dans le corps de la délibération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION 20230329-16 : FIN_89500 : BUDGET PRINCIPAL VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de l'intercommunalité est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- et de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2023 est estimé à 1 501 642 €, en tenant compte des bases d'imposition prévisionnelles transmises par l'administration fiscale.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire de maintenir pour 2023 les taux de fiscalité directe locale à leur niveau de 2022, soit :

	Taux 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux proposés 2023	Produit fiscal attendu 2023
Cotisation foncière des entreprises	19,88 %	4 143 000	19,88 %	823 628 €
Taxe foncière (bâti)	2,55 %	17 021 000	2,55 %	434 036 €
Taxe foncière (non bâti)	3,95 %	3 806 000	3,95 %	150 337 €
Taxe d'habitation	7,62 %	1 228 886	7,62 %	93 641
			TOTAL	1 501 642 € *

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2023, en fonction du tableau ci-dessus

DELIBERATION 20230329-17 : FIN_89500 BUDGET PRINCIPAL VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'EXERCICE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de modernisation de l'action publique n°2014-58 du 27 janvier 2014, notamment son article 56,

Vu l'article 1530 Bis du code général des impôts,

Vu la délibération 20200930-22 : ENV_TAXE GEMAPI : MISE EN OEUVRE approuvant instauration de la taxe GEMAPI sur le territoire de Pré-Bocage Intercom,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement en date du 9 mars 2023.

La loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 a attribué au bloc communal une compétence ciblée et obligatoire de « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » plus communément dénommée GEMAPI.

L'objectif de la GEMAPI est de mieux articuler l'aménagement du territoire et l'urbanisme avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Confier cette compétence aux EPCI à fiscalité propre permet d'assurer à l'échelle hydrographique de bassins versants ou de sous bassins versants, un lien pérenne entre les politiques d'urbanisme, la prévention des risques et la gestion des milieux aquatiques.

Cette taxe est facultative (conformément à l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) et il s'agit d'un impôt de répartition : l'établissement public de coopération intercommunale qui

l'institue sur son territoire ne vote pas un taux ou un barème tarifaire, il vote un produit que la DDFIP doit répartir entre les 4 taxes de fiscalité directe locale (TH, TFPB, TFPNB et CFE).

	CO 2021	CA 2021	CO 2022	Réalisé 2022	BP 2023
08A - BASSIN SEULLES	30 000,00	28 507,98	51 434,00	34 433,70	37 134,00
08B - BASSIN ODON	39 779,49	91 096,08	53 332,00	- 35 645,46	109 663,00
08C - BASSIN AURE/DRÔME	-	16 114,00	50 000,00	-	29 000,00
08D - BASSIN ORNE	3 523,00	-	-	-	-
08E - BASSIN DRUANCE	-	-	-	911,89	-
08G - BASSIN SOULEUVRE	19 996,00	17 609,00	18 900,00	7 849,64	7 680,00
08H - BOCAGE	-	-	15 454,00	29 817,61	54 385,00
GEMAPI	93 298,49	93 298,00	151 203,00	151 609,00	151 203,00
Résultat d'exercice GEMAPI	-	27 801,06	- 7 009,00	114 241,62	- 86 659,00
Résultat GEMAPI cumulé	-	27 801,06	-	86 440,56	- 218,44

Fin 2022, on constate un excédent de 114 241,62 €. Les dépenses prévues en 2022 ont pour partie été décalées en 2023. Par conséquent, la taxe GEMAPI appelée en 2023 à hauteur de 151 203 € (soit le même montant qu'en 2022) permet de réaliser les travaux initialement prévus en 2022 et les nouvelles opérations de 2023.

A noter cette année que le programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques a été intégré aux dépenses couvertes par la taxe GEMAPI.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le produit fiscal attendu au titre de la taxe GEMAPI au regard des charges prévisionnelles est de 151 203 € pour 2023
- **DE NOTIFIER** cette décision aux services fiscaux de l'Etat
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

DELIBERATION 20230329-18 : FIN_89500 BUDGET PRINCIPAL APPEL A COTISATION / ADHESION/CONVENTION/SUBVENTION

Partenaires	Actions	CA 2022	Montant de la contribution 2023
OFFICE DE TOURISME	CONVENTION / SUBVENTION Accueil et informations aux touristes Promotion touristique du territoire	113 130 €	113 400 € (Cf. convention en cours)
INITIATIVE CALVADOS	ADHESION : Acteur de la chaîne de l'accompagnement des porteurs de projets, instructeur « prêts d'honneurs » et « coup de pouce »	7 386 €	7 386 €
Normandie Active	ADHESION : Acteur de la chaîne de l'accompagnement des porteurs de projets, instructeur « garantie » et « coup de pouce »	200 €	Le partenariat avec Normandie Active ne s'avère pas pertinent à l'heure actuelle
ANBDD	ADHESION : Porteur de l'action « DD Tour » Rencontres Normandes du DD et tête de réseau « environnement et transitions »	150 €	150 €
ETAPE	CONVENTION / SUBVENTION : Permanences pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs d'idées	3 000 €	L'ETAPE ne reconduit pas sa proposition pour 2023
CCI DE CAEN NORMANDIE	CONVENTION / SUBVENTION : Dynamisation via l'UCIA du Pré-Bocage / Mise à disposition d'un agent de la CCI à l'UCIA 3 jours par semaine	32 320 €	L'UCIA a souhaité mettre fin à ce partenariat à la fin de l'année 2022
UCIA PRE BOCAGE	CONVENTION / SUBVENTION : Participation aux salons	5 500 € Forum emploi : 500 € Défilé de mode : 1 000 € Salon de l'habitat : 2 000 € Salon des gourmandises : 2 000 €	Cf. nouvelle convention de partenariat UCIA-PBI 2023-2025

SOLIDARITE PAYSANS	SUBVENTION		800 €
FREDON DE BASSE-NORMANDIE	CONVENTION / SUBVENTION : Lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le territoire de PBI	25 000 €	24 410 € 14 280 € pour la coordination/animation 2 130 € pour l'investissement 8 000 € pour l'indemnisation
- FREDON DE BASSE-NORMANDIE	CONVENTION / SUBVENTION : Lutte collective contre les frelons asiatiques sur l'ensemble du territoire de PBI	4 000 €	4 000 €
SDEC ENERGIE	CONVENTION PACTE		7 500 €
MISSION LOCALE DU BESSIN AU BOCAGE	CONVENTION / SUBVENTION Suivi des jeunes de moins de 26 ans : insertion professionnelle Permanences hebdomadaires dans les MSAP de l'intercom : Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage	29 250 €	29 250 €
CAUE DU CALVADOS	Renouvellement de la convention d'accompagnement	500 €	500 €
- FEDERATION NATIONALE DES SCOT	Adhésion à la fédération - renouvellement	300€	330 €
AUCAME	ADHESION Agence d'urbanisme de Caen Normandie métropole		6 395 €
UAMC	ADHESION	1600 €	1600€
INGEEAU CALVADOS	CONVENTION	6 000 €	3 836,85 €
BIOMASSE		116 €	122 €

Gérard LEGUAY demande à Arnaud DUCHESNE des précisions quant à la nouvelle adhésion avec l'AUCAME (Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole)

Arnaud DUCHESNE (Directeur Général des Services) informe que l'AUCAME nous accompagnera sur la révision du SCoT, sur les bilans à réaliser pour nos 2 PLUi notamment l'année prochaine. Nous avons proposé l'adhésion à l'AUCAME au moment de la commission urbanisme validée lors d'un dernier conseil communautaire pour nous permettre d'avoir un appui technique sur l'ensemble des données et des analyses pour le SCoT et le PLUi.

Gérard LEGUAY apporte des précisions sur la subvention de la CCI. L'UCIA et la communauté de communes ont souhaité mettre fin au partenariat. Ce partenariat devenait problématique pour le territoire.

Christian VENGEONS demande pourquoi l'école de musique ne figure pas dans le tableau ?

William BASSET répond que l'école de musique ne figure pas dans ce tableau parce que c'est une convention sur plusieurs exercices. Une augmentation de la subvention de 10 000 € va vous être proposée au vote dans le cadre du budget primitif qui n'avait pas bougé depuis 2018.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE SE PRONONCER** pour autoriser le versement des cotisations/adhésions/subventions aux structures citées ci-dessus pour l'année 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette délibération

DELIBERATION 20230329-19 : CDV_SPORT SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES 2023

Monsieur le Président rappelle que :

Depuis le 1er janvier 2017, Pré-Bocage Intercom est compétente pour « apporter son soutien financier aux associations sportives affiliées à une fédération sportive » composées d'un minimum de 10 adhérents.

Afin de développer la pratique du sport sur son territoire et notamment la pratique des jeunes, Pré-Bocage Intercom accompagne les associations sportives sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

Le comité de pilotage « subventions » s'est réuni le 9 février 2023 pour une première analyse des demandes de subventions, au regard des critères établis dans la délibération 20221220-4 du 20 décembre 2022. Le COPIL a proposé à la commission cadre de vie du 6 mars 2023, ces montants de subventions pour lesquels la commission a donné un avis favorable.

19 dossiers de demandes de subventions ont été reçus.

Propositions de subventions de fonctionnement 2023

Nom de l'Association	Subvention selon critères 2023	Projets spécifiques retenus	TOTAL 2023
A.S. VILLERS BOCAGE JUDO	5 599 €		5 599 €
AMICALE LAIQUE AUNAY VILLERS EVRECY (ALAVE)	9 217 €	23 335 €	32 552 €
AS CAHAGNES	5 326 €	1 000 €	6 326 €
ASL AJON	1 999 €		1 999 €
ASL NOYERS MISSY	3 756 €		3 756 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 094 €		1 094 €
ELAN JUDO CLUB DE L'ODON	2 422 €		2 422 €
GYM DETENTE DE JURQUES	770 €		770 €
IS CAUMONTAISE	1 594 €		1 594 €
LE NOBLE ART D'AUNAY	2 354 €		2 354 €
PRE-BOCAGE BASKET	7 093 €		7 093 €
SHOTOKAN KARATE AUNAY	2 886 €	600 €	3 486 €
SPORTS ET LOISIRS EN PRE BOCAGE	5 884 €		5 884 €
TENNIS CLUB DE CAHAGNES	351 €		351 €
TENNIS CLUB DE VILLERS-BOCAGE	2 066 €		2 066 €
UNION SPORTIVE VILLERS-BOCAGE DANSE	2 488 €		2 488 €
US VILLERS BOCAGE TENNIS DE TABLE	2 410 €		2 410 €
USAO	10 813 €	21 318 €	32 131 €
USVB FOOTBALL	15 513 €		15 513 €
TOTAL	83 635 €	46 253 €	129 888 €

L'enveloppe budgétaire annuelle est consommée pour l'année 2023.

Obligation de communication : l'association sportive bénéficiaire d'une subvention de la communauté de communes, devra mentionner le concours financier de Pré-Bocage Intercom par une visibilité suffisante de son logo dans le respect de sa charte graphique. Il s'agit d'un engagement contractuel qui doit être respecté.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2023 aux associations sportives selon les modalités précitées
- **DE PRECISER** que les subventions seront versées aux associations sur présentation des justificatifs demandés par la trésorerie
- **DE PRECISER** que les associations bénéficiaires d'une subvention devront mentionner le concours financier de la communauté de communes par une visibilité suffisante de son logo
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

ENFANCE JEUNESSE

DELIBERATION 20230329-20 : EJ_DSP_FAMILLES RURALES AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES

Contexte

La fréquentation des structures d'accueil de Villers-Bocage et de Val d'Arry est en augmentation.

	Taux de fréquentation 2022
ALSH Villers-Bocage	72 %
ALSH Val d'Arry	91%

Conformément à la convention de délégation de Services Public, la capacité d'accueil des ALSH est limitée en nombre de places.

Face à la demande croissante des inscriptions, l'association Familles Rurales est dans l'obligation de refuser la garde d'enfants. Les rejets de ces inscriptions causent le mécontentement des parents qui se retrouvent sans mode de garde pour leurs enfants.

Dans ce contexte, Pré-Bocage Intercom propose un avenant à la convention de délégation de Service Public afin d'augmenter la capacité d'accueil des structures de Villers-Bocage et de Val d'Arry.

Capacité d'accueil (Toute l'année)	Prévu dans la DSP	Proposition d'avenant	Différence
ALSH Villers-Bocage	60 places	72 places	+ 12 places
ALSH Val d'Arry	36 places	49 places	+ 13 places

Pour l'année 2023, en se projetant sur ces augmentations de capacité d'accueil et des taux d'occupation conséquents nous obtenons :

	Contribution PBI 2022 Prix (en € /henf)	Contribution PBI 2023 Prix (en € /henf)	Subvention 2022	Subvention 2023 (SANS augmentation du nbr de places)	Subvention 2023 (AVEC l'augmentation du nbr de places)	Impact budgétaire
ALSH Villers-Bocage	2.08€	2.13€	113 302€	116 025€	135 497€	+ 19 471€
ALSH Val d'Arry	2.02€	2.06€	69 704€	71 084€	92 491€	+ 21 407€

Soit une somme de 40 878 euros de contribution supplémentaire concernant les accueils jeunes gérés par Familles Rurales pour l'année 2023.

Le projet d'avenant N°1 Délégation de Service Public des activités jeunesse est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** l'augmentation des capacité d'accueil de Villers-Bocage et Val d'Arry ainsi que la contribution supplémentaire de Pré-Bocage Intercom
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document afférent à la présente délibération.

DELIBERATION 20230329-21 : EJ_ALSH_ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Contexte

Dans le cadre de sa compétence enfance-jeunesse, Pré-Bocage Intercom se charge de la mise en œuvre des Accueils Collectifs de Mineurs (ALSH et locaux Jeunes) sur le territoire. Plusieurs associations sont subventionnées pour assurer l'organisation de ces accueils.

Des conventions d'objectifs pluriannuelles (2020-2024) sont signées avec les associations Anacrouses, Loisirs à Cahagnes et UNCMT.

Pour les Associations Anacrouses et Loisirs à Cahagnes les conventions pluriannuelles restent inchangées. Cependant, pour l'association UNCMT, la convention d'objectifs pluriannuelles nécessite un avenant afin d'intégrer en année pleine les changements organisationnels réalisés en sein de l'ALSH en accord avec la collectivité (cf. délibération du 23 novembre 2022). Les montants de subventions annuelles prévisionnelles sont inscrits en annexe des conventions.

Une Délégation de Services Publics est en cours avec l'association Familles Rurales pour la période 2020-2024. L'inscription budgétaire 2023 intègre les évolutions de places souhaitées par la collectivité (cf. Délibération du 29 Mars 2023).

Le montant de la subvention allouée à l'association Les Francas est négociée chaque année. Après analyse de la demande, il est proposé d'allouer la subvention demandée.

Les demandes de financements ont été analysées en commission Enfance Jeunesse, un avis favorable a été formulé par les membres.

Une délibération doit être prise chaque année pour fixer les montants accordés aux associations conventionnées.

Financement 2023 Associations Enfance Jeunesse

Conventionnement Pluriannuels

Associations	Subvention 2023	Part CG versée par la CAF
Anacrouses	20 000,00 €	0
Loisirs à Cahagnes	7 415,00 €	7 515,31 €
UNCMT	53 103,21 €	15 801,75 €

Conventionnement Annuel

Associations	Subvention 2023	Part CG versée par la CAF
Les Francas du Calvados	83 269,00 €	0

Délégation de services Publics

Associations	Subvention 2023	Part CG versée par la CAF
---------------------	------------------------	----------------------------------

Familles Rurales	389 084,00 € Dont 32 607,17 € Part CTG	Part CTG versée à la collectivité
------------------	---	-----------------------------------

Le projet avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre Pré-Bocage Intercom et l'UNCMT est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2023 aux associations enfance jeunesse selon les modalités précitées
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent à la présence délibération

DELIBERATION 20230329-22 : EJ_CONVENTIONNEMENT PLURIANNUEL AVEC FAMILLES RURALES POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET CULTUREL EN DIRECTION DES ADOLESCENTS

Contexte

Objectif principal :

- Faciliter l'émergence de projets, en direction des adolescents, qui prennent en compte la dimension culturelle, l'accompagnement et la sensibilisation de ce public et qui valorisent les démarches participatives.

Public cible :

Jeunes collégiens scolarisés ou résidant sur le territoire de PBI

Les projets devront être réalisés selon les critères suivants :

- L'action doit se dérouler sur les années scolaires suivantes :
 - 2023-2024
 - 2024-2025
 - 2025-2026
- Public cible : Jeunes collégiens scolarisés ou résidant sur le territoire de PBI.
- Proposition d'une action culturelle
- Présence de partenariats locaux
- Action menée sur le territoire de PBI
- Action coconstruite avec les jeunes
- Les projets développés devront s'inscrire dans les politiques générales de Pré-Bocage Intercom : Fil rouge de la saison culturelle, PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), Plan Paysage, ...
- Projet innovant : l'innovation peut porter sur la méthode éducative, le partenariat, les technologies ou techniques mises en œuvre.

Actions Développées :

L'association Familles Rurales développera le projet : « S'exprimer, Dire, Echanger » :

Action SLAM :

*Comment exprimer ce qui nous tient à cœur ? Comment donner son avis sur un sujet donné ?
Comment partager ses écrits à l'oral ? Placer sa voix, interpeller un public... Comment écouter les autres, être un public attentif ?*

L'oralité est au centre de nos rapports sociaux, professionnels et citoyens. Cela demande donc une maîtrise des codes sociaux, du langage, de techniques et de valeurs pour échanger. C'est un enjeu capital dans la scolarité de nos jeunes, aussi bien au sein de leurs études (épreuves orales, exposés, exercices d'expressions...) que pour leur vie d'adultes (entretiens professionnels, prise de parole en public, démarches administratives et citoyennes...). Nos interventions s'inscrivent dans cet apprentissage et viennent compléter, alimenter et mettre en pratique les enseignements scolaires. Elles sont toujours construites avec les équipes pédagogiques afin de correspondre au mieux aux besoins, aux attentes, aux projets des classes, des établissements, des professeur.e.s et des élèves. C'est à travers différents outils, par la découverte de pratiques artistiques, par la création de moments de parole et de partage, que nous abordons **l'oralité**, son importance et ses enjeux. L'initiation aux pratiques théâtrales, au Slam, la mise en place d'ateliers, discussions, débats... sont autant d'outils qui permettent d'appréhender et d'acquérir les connaissances et les compétences des codes et des techniques de l'oralité mais aussi la confiance que nécessite sa mise en pratique.

Objectifs poursuivis : Les objectifs au sein de nos ateliers s'articulent autour de ces notions :

- . **Découvrir une pratique artistique**, son histoire, ses caractéristiques, sa géographie, ses acteurs.trices
- . **S'exprimer**, formuler sa pensée à l'écrit, à l'oral, donner son avis, argumenter, utiliser et s'approprier les codes littéraires, poétiques et/ou théâtraux.
- . **S'exercer**, mettre en voix, adopter des techniques corporelles et vocales, prendre confiance à l'oral...
- . **Dire en public**, expérimenter, avoir confiance en soi, gérer le trac, partager, se faire entendre et écouter...
- . **Appréhender l'écoute active**, encourager et soutenir les autres, participer à la création d'une ambiance bienveillante et solidaire.

L'association Familles Rurales développera un programme d'intervention avec les trois collèges du territoire et structures du territoire partenaires de l'action :

- Collège Simone Veil (Villers-Bocage) :
- Collège Charles Lemaître (Les Monts d'Aunay) :
- Collège Les sources d'Aure (Caumont Sur Aure) :

Le programme annuel d'intervention sera présenté à l'intercommunalité chaque année et débattu en commission enfance Jeunesse pour validation.

Jeunes programmeurs

En partenariat avec le service culturel de PBI, les jeunes fréquentant les locaux jeunes gérés par Familles Rurales auront l'occasion de découvrir des spectacles de différentes disciplines artistiques, afin d'en sélectionner un et de le programmer au festival les pieds dans les étoiles.

Elle est en partie financé par le service culture de PBI (entrées aux spectacles pour les jeunes, programmation du spectacle sélectionné).

Engagement financier

Pour conduire ces deux actions, la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom entretient une contribution au programme d'actions de 6 500 € par an.

Un bilan de l'action intégrant un bilan financier sera produit chaque année par l'association Familles Rurales.

Le projet de convention pluriannuelle d'objectifs entre Pré-Bocage Intercom et l'Association Familles Rurales du Calvados est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention pluriannuelle avec Familles Rurales pour la mise en place d'un projet culturel en direction des adolescents
- **D'INSCRIRE** au budget la contribution financière annuelle de 6 500 € sur la durée de la convention
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette délibération.

RESSOURCES FINANCIERES

DELIBERATION 20230329-23 : FIN_89500 BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
VU l'instruction comptable M14,
VU le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget principal s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de **17 146 323,64 €** dont :

- 9 949 602,43 € en Section de Fonctionnement,
- 7 196 721,61 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

A – Section Fonctionnement

1- Dépenses

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>Réalisé 2022</i>	<i>Budget 2023</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 23/22</i>
	958 588,17 €	2 069 391 €	+1 110 802,83 €	+115,9 %

Postes en hausse :

Charges énergétiques et carburant	+83,7 k€
Entretien et réparation des bâtiments publics	+ 46,7 k€
Entretien des terrains (programme érosion, ruissellement, mares ; programmes RCE, entretien des espaces verts...)	+592,9 k€
Entretien de voirie et des sentiers de randonnées	+130,5 k€
Etudes	+142,0 k€
Remboursements de frais	+42,4 k€
Impôts et taxes	+7,0 k€

Postes en baisse :

Cotisations	-11,3 k€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-9,0 k€

<i>012 Charges de personnel</i>	<i>Réalisé 2022</i>	<i>Budget 2023</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 23/22</i>
	2 260 515,26 €	2 521 969 €	+ 261 453,74 €	+11,6 %

Personnel extérieur et affecté aux communes	+31,7 k€
Recrutements, remplacements et charges afférentes	+229,7 k€

014 Atténuation de produits	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	1 976 216,45 €	1 891 166 €	- 85 050,45 €	-4,3 %

Ce chapitre correspond aux différents versements aux communes (IFER, Attribution de Compensation) et à l'Office de Tourisme (taxe de séjour) ainsi qu'à la contribution de l'intercommunalité au FNGIR.

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	1 202 104,41 €	1 233 307 €	+31 202,59 €	+2,6 %

Ce chapitre enregistre les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables, les indemnités des élus et la participation au SDEC :

Prise en charge de déficit des budgets annexes par le budget principal (57,1 k€)	+4,9 k€
Subventions versées aux associations (1 027,9 k€)	+20,5 k€

66 Charges financières	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	4 612,22 €	6 002 €	+ 1 389,78 €	+30,1 %

68 Provisions	Réalisé 2021	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	0,00 €	500 €	+ 500 €	>100 %

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	265 809,31 €	328 924 €	+63 114,69 €	+23,7 %

Ce chapitre enregistre les amortissements 2022 des immobilisations.

022 Dépenses imprévues	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
		350 000 €		

023 Virement à la section d'investissement	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
		1 548 343,43 €		

2- Recettes

013 Atténuations de charges	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 21/22
	72 679,87 €	52 940 €	- 19 739,87 €	-27,2 %

Les atténuations de charges incluent principalement les remboursements par l'assurance statutaire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les non titulaires) relatifs à l'absentéisme (congé maladie, congé maternité, ...). Elles incluent également la participation de l'Etat aux contrats d'insertion.

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	94 296,07 €	104 556 €	+10 259,93 €	+10,9 %

73 Impôts et taxes	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	4 766 148,60 €	5 172 297 €	+406 148,40 €	+8,5 %

Impôts locaux et fraction de TVA				+1 025,7 k€
CVAE				-760,7 k€
TASCOM				-0,8 k€
IFER				+9,1 k€
Attribution de compensation				+26,9 k€
GEMAPI				-0,4 k€
Taxe de séjour				+6,3 k€

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	2 094 810,14 €	2 612 675 €	+ 517 864,86 €	+24,7 %

Dotation Globale de Fonctionnement (estimation car les montants ne sont pas encore connus) dont :				-4,0 k€
<i>Dotation d'intercommunalité</i>				+0,5 k€
<i>Dotation de compensation</i>				-4,5 k€
Allocations de compensation de l'Etat et FDTP				+75,3 k€
Subventions des partenaires :				+449,3 k€
- Emplois Petites Villes de Demain, CRTE, PCAET, Technicien bocage, 2 Techniciens rivière, conseiller numérique, manager de commerce)				
- AESN et Département : programme ruissellement, érosion, mares ; programmes RCE				
- Caisse d'allocations familiales et Département : ALSH, RPE, Locaux Jeunes				
- Banque des Territoires : Sitactus				
- Département : saison culturelle, utilisation des équipements sportifs par les collégiens				
FCTVA				-2,7 k€

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	49 815,03 €	59 184 €	+9 368,97 €	+18,8 %

Les autres produits de gestion courante incluent notamment les loyers perçus au titre des espaces situés rue de Vire (57,0 k€).

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	13 121,38 €	32 000 €	+18 878,62 €	+143,9 %

78 Reprises sur amortissements et provisions	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	44,15 €	0 €	- 44,15 €	-100 %

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
	87 280,25 €	11 808 €	-75 472,25 €	-86,5 %

Ce chapitre correspond aux amortissements des subventions d'équipement perçues.

002 Excédent de fonctionnement reporté	Réalisé 2022	Budget 2023	Evolution en valeur	Evolution 23/22
		1 904 142,43 €		

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de **7 196 721,21 €**.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets intercommunaux, sont enregistrées à hauteur de 4 071 940,97 € dont 1 994 170,97 € de restes à réaliser 2022 de dépenses.

Les autres dépenses, d'un total de 2 077 770,00 €, incluent notamment :

- Le remboursement en capital de la dette (51 850 €),
- Les amortissements des subventions perçues (11 808 €),
- Le versement d'une avance remboursable au budget annexe ZA Val d'Arry (417 165 €),
- Le versement d'une avance remboursable au budget annexe ZA Les Monts d'Aunay (240 000 €),
- Les opérations pour comptes de tiers (90 360 €),
- Les opérations patrimoniales, neutres budgétairement (7 320 €),
- Une « réserve de projets d'investissement à venir » permettant l'équilibre de la section (565 300,43 €)
- Le déficit d'investissement 2022 reporté (1 740 976,81 €)

2- Recettes

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de **7 196 721,21 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de l'EPCI pour le financement des projets intercommunaux, soit 1 889 208,53 €, dont 1 623 622,53 € de restes à réaliser 2022 de recettes.

En second lieu, elles incluent notamment :

1 997 671,11 €	D'excédent de fonctionnement capitalisé à l'investissement
328 924 €	D'amortissement des biens
7 320 €	D'opérations patrimoniales, neutres budgétairement
692 817,14 €	De FCTVA dont 113 854,14 € de restes à réaliser 2022
558 195 €	De remboursement d'une avance du budget annexe ZA des Noires Terres
15 000 €	De taxe d'aménagement
14 400 €	De produits de cessions
83 040 €	D'opérations pour compte de tiers
4 095 €	D'annulations de mandats sur exercices antérieurs en immobilisations incorporelles
57 667 €	D'annulations de mandats sur exercices antérieurs en immobilisations en cours
1 548 343,43 €	De virement de la section de fonctionnement

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget principal
- **DE FIXER** à 6 220 € le montant de la participation du budget annexe « BAT RUE DE VIRE » au budget principal pour 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

DELIBERATION 20230329-24 : FIN_89504 BUDGET BAT RUE DE VIRE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M14,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe du BAT RUE DE VIRE s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **501 911,78 €** dont :

- 61 000,00 € en Section de Fonctionnement,
- 440 911,78 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : +18,8 k€ par rapport au CA 2022 <i>dont +3,8 k€ en prestations de services, +6,2 k€ de remboursements de frais, -3,1 k€ de charges énergétiques, + 10,4 k€ de réserves</i>	28 341,61 €	70-Remboursement de charges et revenus des immeubles : -3,1 k€	15 000 €
012-Charges de personnel :	500 €	75-Revenus des immeubles : -2,8 k€	46 000 €
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	811 €		
042-Dotations aux amortissements :	500 €		
023-Virement à la section d'investissement :	30 847,39 €		
TOTAL DF	61 000 €	TOTAL RF	61 000 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21-Immobilisations corporelles :	2 770 €	13-Subvention Etat – RAR 2022	136 500 €
23-Travaux : dont 718 € de RAR 2022	13 718 €	13-Subvention Région – contrat de territoire – RAR 2022	217 018 €
16-Cautions	1 250 €	16-Cautions :	1 250 €
16-Remboursement capital emprunt:	14 450 €	1068-Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé :	54 796,39€
001-Déficit d'investissement 2022 reporté	408 723,78 €	021-Virement de la section de fonctionnement :	30 847,39 €
		040-Dotations aux amortissements :	500 €
TOTAL DI	440 911,78 €	TOTAL RI	440 911,78 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE »,
- **DE FIXER** à 6 220 € le montant de la participation du budget annexe « BAT RUE DE VIRE » au budget principal pour 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

DELIBERATION 20230329-25 : FIN_89509 BUDGET PREBOCAP VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M14,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « PREBOCAP » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **228 647,20 €** dont :

- 141 853,00 € en Section de Fonctionnement,
- 86 794,20 € en Section d'Investissement.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : +13,4 k€ par rapport au CA 2022 Dont +8,3 k€ de charges énergétiques et +5,4 k€ de prestations de services et -2,8 k€ de frais de téléphonie	31 182 €	75-Revenu des immeubles : -8 k€ En 2023, vacance des espaces à louer en début d'exercice donc prévision prudente.	23 919 €
012-Charges de personnel :	300 €	75-Prise en charge du déficit par le budget principal : +4,9 k€	57 117 €
65-Autres charges de gestion courante : +23 k€ dont +22,9 k€ de créances éteintes suite à la liquidation d'une entreprise locataire.	23 756 €	78-Reprise sur provision : +22,9 k€	22 906 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts) : -0,5 k€	5 320 €	042-Amortissement des subventions d'investissement :	37 911 €
67-Charges exceptionnelles : +0,2 k€	200 €		
042-Amortissement des biens : +0,2 k€	71 943 €		
68-Provision pour risque : -20,8 k€	1 500 €		
023-Virement à la section d'investissement :	7 652 €		
TOTAL DF	141 853 €	TOTAL RF	141 853 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21-Immobilisations corporelles : Dont 584,56 € de RAR 2022	6 534,56 €	021-Virement de la section de fonctionnement :	7 652 €
16-Remboursement capital de l'emprunt :	35 734 €	1068-Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé	4 199,20 €
16-Cautions :	3 000 €	16-Cautions :	3 000 €
040-Amortissement des subventions d'investissement	37 911 €	040-Amortissement des biens :	71 943 €
001-Déficit d'investissement 2022 reporté	3 614,64 €		
TOTAL DI	86 794,20 €	TOTAL RI	86 794,20 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « PREBOCAP »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

DELIBERATION 20230329-26 : FIN_89513 BUDGET PSLA VB VA VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « PSLA VB ARRY » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **2 319 771,75 €** dont :

- 311 313,16 € en Section de Fonctionnement,
- 2 008 458,59 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : +121,5 k€ <i>par rapport au CA 2022</i> <i>Prise en compte du PSLA de Villers-Bocage en année pleine</i>	170 258 €	70-Remboursement de charges :	95 000 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts) :	11 936 €	75-Revenus des immeubles :	118 000 €
67-Charges exceptionnelles : <i>Correspondant à une « réserve »</i> <i>permettant l'équilibre de la section de fonctionnement</i>	111 419,16 €	002-Excédent de fonctionnement 2022 reporté :	98 313,16 €
042-Dotations aux amortissements :	17 700 €		
TOTAL DF	311 313,16 €	TOTAL RF	311 313,16 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
20-Frais d'étude RAR 2022 :	18 839,84 €	10-FCTVA Dont 1 251,48 € RAR 2022	2 251,48 €
204-Fonds de concours commune de Villers Bocage	15 000 €	13-Subventions Etat RAR 2022 :	549 902,76 €
21-Immobilisations corporelles : Dont 1 870,80 € RAR 2022	14 870,80 €	13-Subvention Région RAR 2022 :	300 000 €
23-Travaux : Dont 65 221,59 € RAR 2022	412 609,93 €	13-Subvention Département RAR 2022 :	143 094 €
16-Remboursement capital emprunt :	86 020 €	13-Subvention SDEC RAR 2022 :	148 325 €
16-Cautions :	5 000 €	13-Subvention Europe – FEADER RAR 2022 :	838 985,35 €
041-Opérations patrimoniales :	3 200 €	041-Opérations patrimoniales :	3 200 €
		040-Dotations aux amortissements	17 700 €
001-Déficit d'investissement 2022 reporté :	1 452 918,02 €	16-Cautions :	5 000 €
TOTAL DI	2 008 458,59 €	TOTAL RI	2 008 458,59 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « PSLA VB ARRY »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

DELIBERATION 20230329-27 : FIN_89514 BUDGET PSLA CAUMONT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M14,

Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « PSLA CAUMONT » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de **2 143 536,65 €** dont :

- 74 820,80 € en Section de Fonctionnement,
- 2 068 715,85 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	62 257 €	70-Remboursement de charges Revenu des immeubles et charges :	29 000 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts) :	2 782 €	75-Revenus des immeubles :	31 500 €
023-Virement à la section d'investissement :	9 781,80 €	002-Excédent de fonctionnement 2022 reporté :	14 320,80 €
TOTAL DF	74 820,80 €	TOTAL RF	74 820,80 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
20-Opération sous mandat (SHEMA) RAR 2022 :	12 600 €	10-FCTVA Dont 218 863,15 € RAR 2022	319 863,15 €
23-Avances versées sur commande (SHEMA)	305 755 €	13-Subvention Etat RAR 2022 :	262 868,90 €
23-Travaux en cours RAR 2022 :	1 921,20 €	13-Subvention Région RAR 2022 :	250 000 €
21-Immobilisations corporelles :	3 336,83 €	13-Subvention Département RAR 2022 :	124 047 €
16-Remboursement capital emprunt :	32 334 €	13-Subvention SDEC RAR 2022 :	155 400 €
16-Cautions :	2 000 €	13-Subvention Europe – FEADER RAR 2022 :	175 000 €
041-Opérations patrimoniales	615 755 €	041-Opérations patrimoniales	615 755 €
001-Déficit d'investissement 2022 reporté	1 095 013,82 €	16-Emprunts :	154 000 €
		16-Cautions	2 000 €
		021-Virement de la section de fonctionnement :	9 781,80 €
TOTAL DI	2 068 715,85 €	TOTAL RI	2 068 715,85 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « PSLA CAUMONT »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

DELIBERATION 20230329-28 : FIN_89511 BUDGET DECHETS RECYCLABLE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de **3 552 774,87 €** dont :

- 3 048 090,27 € en Section de Fonctionnement,

- 504 684,60 € en Section d'Investissement.

Pour rappel, les déchèteries ont été transférées au SEROC au 1^{er} janvier 2023. Les masses budgétaires présentées ci-après sont profondément transformées par rapport au CA 2022. La comparaison entre le BP 2023 et le CA 2022 n'est donc pas pertinente.

Le BP 2023 présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	456 571 €	70-Produit de la redevance incitative : +87,5 k€	2 485 771 €
012-Charges de personnel :	752 358 €	76-Produits financiers :	173 €
65-Autres charges courantes :	1 251 400 €	77-Produits exceptionnels :	30 500 €
66-Charges financières :	3 600 €	013-Atténuations de charges :	21 000 €
67-Charges exceptionnelles : <i>Dont 199 k€ de « réserve » pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement.</i>	219 375,29 €	78-Reprise sur provision :	10 000 €
68-Provision pour risque :	10 000 €	042-Amortissement des subventions d'investissement :	21 997 €
042-Dotations aux amortissements :	257 716 €	002-Excédent de fonctionnement 2022 reporté	478 649,27 €
023-Virement à la section d'investissement :	97 069,98 €		
TOTAL DF	3 048 090,27 €	TOTAL RF	3 048 090,27 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
301-Matériel OM	4 800 €	10-FCTVA Dont 569,46 € RAR 2022	20 069,46 €
302-Conteneurs tri	72 000 €	1064-Plus-value vente BOM	11 121,83 €
304-RI VBI RAR 2022	4 680 €	040-Dotations aux amortissements :	257 716 €
308-Achat BOM	210 000 €	1641-Emprunt transféré :	4 500 €
309-Garage	2 500 €	021-Virement de la section de fonctionnement :	97 069,98 €
310-RI PBI dont 11 007,60 € RAR 2022	52 707,60 €	001-Excédent d'investissement 2022 reporté	114 207,33 €
16-Remboursement capital emprunt	136 000 €		
040-Amortissement des subventions d'investissement :	21 997 €		
TOTAL DI	504 684,60 €	TOTAL RI	504 684,60 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

DELIBERATION 20230329-29 : FIN_89501 BUDGET SPANC VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe du SPANC s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **388 901,53 €** dont :

- 153 693,55 € en Section de Fonctionnement,
- 235 207,98 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : -0,3 k€ par rapport au CA 2022	72 580 €	70-Redevances assainissement non collectif : -31,3 k€ par rapport au CA 2022	94 700 €
012-Charges de personnel : +4,6 k€ Augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022	41 294 €	013-Remboursements sur rémunération et charges : Stable	795 €
65-Autres charges courantes : + 1,2 k€	6 140 €	78-Dotations aux actifs circulants : +0,5 k€	1 500 €
67-Charges exceptionnelles : +21,6 k€ Incluant une « réserve » destinée à l'équilibre de la section de fonctionnement	22 135,55 €	002-Excédent de fonctionnement 2022 reporté	56 698,55 €
022-Dépenses imprévues :	6 000 €		
68-Dotation aux provisions : +1,5 k€	1 500 €		
042-Dotations aux amortissements : Stable€	4 044 €		
TOTAL DF	153 693,55 €	TOTAL RF	153 693,55 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
4581-Opérations pour compte de tiers : +40,3 k€ par rapport au CA 2022)	206 177,50 €	4582-Opérations pour compte de tiers : +27,9 k€ par rapport au CA 2022	200 000 €
21-Mobilier : +29 k€ « Réserve » destinée à équilibrer la section d'investissement	29 030,48 €	042-Dotations aux amortissements	4 044 €
		001-Excédent d'investissement 2022 reporté	31 163,98 €
TOTAL DI	235 207,98 €	TOTAL RI	235 207,98 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « SPANC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

DELIBERATION 20230329-30 : FIN_89505 BUDGET ZA DES NOIRES TERRES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **2 675 981,45 €** dont :

- 1 552 536,21 € en Section de Fonctionnement,
- 1 123 445,24 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	626 890 €	70-Vente de terrains aménagés :	871 005 €
65-Reversement excédent du budget annexe vers le budget principal :	155 633,92 €	002-Excédent de fonctionnement 2022 reporté :	145 645,22 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts)	3 413 €		
042-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2023	756 296,29 €	042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2023 :	525 582,99 €
043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	10 303 €	043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	10 303 €
TOTAL DF	1 552 536,21 €	TOTAL RF	1 552 536,21 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2023	525 582,99 €	040-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2023 :	756 296,29 €
16-Remboursement capital de l'emprunt :	39 667 €	001-Excédent d'investissement 2022 reporté	367 148,95 €
16-Remboursement avance au budget principal	558 195,25 €		
TOTAL DI	1 123 445,24 €	TOTAL RI	1 123 445,24 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

DELIBERATION 20230329-31 : FIN_89507 BUDGET ZA LES MONTS D'AUNAY VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA LES MONTS D'AUNAY » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **480 000 €** dont :

- 240 000 € en Section de Fonctionnement,
- 240 000 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	240 000 €	Stocks de terrains aménagés au 31/12/2023	240 000 €
TOTAL DF	240 000 €	TOTAL RF	240 000 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2023	240 000 €	16-Avance du budget principal :	240 000 €
TOTAL DI	240 000 €	TOTAL RI	240 000 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA LES MONTS D'AUNAY »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

DELIBERATION 20230329-32 : FIN_89511 BUDGET ZA VAL D'ARRY VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **1 798 477,52 €** dont :

- 937 126,26 € en Section de Fonctionnement,
- 861 351,26 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	489 520 €	77-Subvention Département	72 355 €
042-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2023	444 186,26 €	042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2023 :	861 351,26 €
043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	3 420 €	043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	3 420 €
TOTAL DF	937 126,26 €	TOTAL RF	937 126,26 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2023	861 351,26 €	040-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2023 :	444 186,26 €
		16-Avance remboursable du budget principal :	417 165 €
TOTAL DI	861 351,26 €	TOTAL RI	861 351,26 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Gérard LEGUAY tient à remercier tout particulièrement William BASSET pour la présentation des comptes et des budgets de la collectivité.

CULTURE

DELIBERATION 20230329-33 : CULT_ POLITIQUE CULTURELLE : LANCEMENT DES APPELS A PROJETS 2023

Dans le cadre des compétences confiées à la communauté de communes de PBI, en faveur d'une politique d'ouverture artistique et culturelle à l'échelle du territoire, PBI lance pour la quatrième année un appel à projets « Culture et Patrimoine ».

Depuis 2018, cet appel à projets s'adresse à toutes les associations culturelles et artistiques ayant leur siège social sur Pré-Bocage Intercom et ne bénéficiant pas, à ce jour, d'aide financière due à la reconnaissance d'intérêt communautaire, de Pré-Bocage Intercom.

A travers son appel à projets (AAP), PBI souhaite, entre autres, soutenir, renforcer et valoriser la création, et la sensibilisation artistiques et culturelles sur le territoire. Une enveloppe de 5 000 € est fléchée sur cet AAP.

La somme maximale versée à une association sera de 2000 €, représentant 80% du budget maximum.

Pour l'appel à projets 2023-2024, la thématique retenue est : « tolérer, respecter, aimer ». Seuls les projets s'inscrivant dans cette thématique pourront être soutenus.

Objectifs / Critères selon la thématique :

- Valoriser des œuvres, des monuments, des savoir-faire ou des sites, (artistiques, culturels, patrimoniaux, scientifiques, historiques, naturels, architecturales, sociales...) de PBI en lien et/ou s'appuyant sur cette thématique
- Favoriser l'ouverture culturelle et le parcours artistique en lien avec la thématique

- Stimuler la curiosité
- En complément de la rencontre avec l'œuvre, le projet facilitera la compréhension et la sensibilisation du public à cette thématique
- Inciter à la fréquentation de(s) lieu(x) du territoire PBI
- Offrir une expérience divertissante et instructive
 - Déclinaison concrète du projet sur un ou plusieurs lieux du territoire
 - Adaptabilité du projet suivant le public (scolaire, familial...)

Sélection des candidats :

- Validation de la relance de l'appel à projet : Conseil Communautaire du 29 mars 2023.
- Dépôt des dossiers : au plus tard le 4 septembre 2023.
- Sélection des projets retenus : Commission Culture du 7 septembre 2023.
- Validation des projets : Conseil Communautaire du 27 septembre 2023.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la relance de l'appel à projets
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents afférents

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

DELIBERATION 20230329-34 : DEV_ECO_TOU_ZAE_MAITRISE FONCIERE DU PA SUD DE LA ZA DE VAL-D'ARRY, ACQUISITION DE LA PARCELLE 702A0101

Visas et motivations

- Vu la proposition de promesse unilatérale d'achat rédigée par la SAFER, annexée à ce projet de délibération

Contexte

- La parcelle référencée 702A 101 propriété de Monsieur Jean-Pierre HERMAND pourra être acquise en 2023 aux conditions suivantes : 7 160 € [2€/m² avis FD] + 1920 € [frais notamment de notaire] = 9 080 € - 2879,60 € [préfinancement] = 6 200,40 €Net
- La SAFER débloquera le solde du préfinancement par la vente à Monsieur HERMAND de la parcelle 702A 111 jusque-là gardée en stock [6 650 – 3 770,40 – 2 879,60 € = 0 €] fixé lors des échanges entre les terrains de Maisoncelles-Pelvey et ceux de Tournay-Sur-Odon.
- L'offre de Monsieur HERMAND est basée sur l'avis France Domaine demandé par la SAFER [2€/m²]. Cette parcelle est située dans la Zone Humide.



Objectif

- Détenir la maîtrise foncière de l'emprise totale de la ZA de Val-d'Arry.

Proposition

- Ainsi, il est proposé de valider les conditions d'acquisition de la parcelle 702A 101 située dans l'emprise de la ZA de Val-d'Arry.

Pierre SALLIOT dit que 20 000 € l'hectare, c'est coûteux.

Gérard LEGUAY répond qu'effectivement c'est un peu cher. Nous sommes bloqués par le passage du dévoiement de la ligne moyenne tension. C'est un dossier très ancien que nous devons finaliser, nous allons vers cette acceptation mais ce n'est pas le prix de la terre agricole à Val d'Arry ou ailleurs.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition par Pré-Bocage Intercom de la parcelle 702A 101 située l'emprise de la ZA de Val-d'Arry aux conditions suivantes : 7 160 € [2€/m² avis FD] + 1 920 € [frais notamment de notaire] = 9 080 € - 2 879,60 € [préfinancement] = 6200,40 € Net
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

DELIBERATION 20230329-35 : DEV_ECO_TOU_ GRILLE_TARIFAIRE_PREBOCAP

Visas et motivations

- Vu la délibération n°20220608-5 mettant à jour la grille tarifaire en vigueur de la pépinière d'entreprises Prébo'Cap 1
- Vu la délibération n°20180704-21 précisant les modalités de commercialisation et l'encadrement juridique du Prébo'Cap

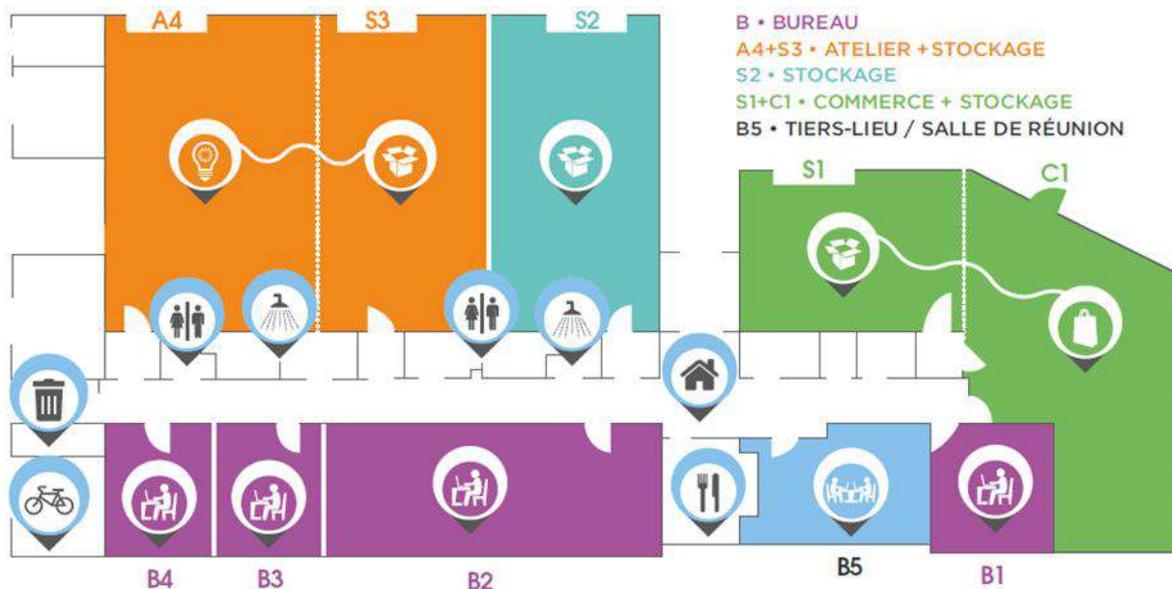
Contexte

La pépinière d'entreprise Prébo'Cap 1 est un outil de Développement Economique, permettant l'accueil et l'accompagnement de jeunes entreprises du territoire ou qui souhaitent s'y implanter et des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

A la livraison de Prébo'Cap 1 en septembre 2018, le local [atelier A4 + stockage S3] était un plateau nu d'environ 135 m² doté de 4 ouvertures : une porte de service donnant sur la desserte intérieure de la pépinière d'entreprises, une porte de service vitrée donnant sur l'extérieur du bâtiment, et deux

portes sectionnelles numérotées 3 et 4.

Depuis octobre 2018, ce local avait fait l'objet d'importants aménagements spécifiques [laboratoire de transformation alimentaire et deux chambres froides] pris en charge financièrement par le premier occupant, mais dont l'usage impactait le budget de fonctionnement de l'ensemble du bâtiment. Aujourd'hui, ces aménagements seront déposés avant la fin du mois d'avril 2023



Objectifs

Au regard de la modification des caractéristiques du local A4-S3, il est proposé de **modifier en conséquence les tarifs ainsi que la durée maximum d'occupation.**

Grille tarifaire en vigueur [DELIBERATION 20220608-5] :

	m ²	Fixe (F)	€ HT/mois	Variable (V)	€ HT/mois	Fixe + Variable	€ HT/mois
Bureau (B1)	16,97	7,50 €	127,28 €	8,20 €	139,15 €		266,43 €
Bureau (B2)	46,65	7,50 €	349,88 €	7,50 €	349,88 €		699,75 €
Bureau (B3)	14,15	7,50 €	106,13 €	8,20 €	116,03 €		222,16 €
Bureau (B4)	14,13	7,50 €	105,98 €	8,20 €	115,87 €		221,84 €
Commerce (C1)	62,52	7,50 €	468,90 €	6,80 €	425,14 €	894,04 €	1 112,07 €
Stockage (S1)	37,27	2,05 €	76,40 €	3,80 €	141,63 €	218,03 €	342,28 €
Stockage (S2)	58,51	2,05 €	119,95 €	3,80 €	222,34 €		342,28 €
Stockage (S3)	60,32	2,05 €	123,66 €	3,80 €	229,22 €	352,87 €	1 142,01 €
Atelier (A4)	74,80	4,55 €	340,34 €	6,00 €	448,80 €	789,14 €	

Grille tarifaire proposée à compter du 1^{er} mai 2023 :

	m ²	Fixe (F)	€ HT/mois	Variable (V)	€ HT/mois	Fixe + Variable	€ HT/mois
Bureau (B1)	16,97	7,50 €	127,28 €	8,20 €	139,15 €		266,43 €
Bureau (B2)	46,65	7,50 €	349,88 €	7,50 €	349,88 €		699,75 €
Bureau (B3)	14,15	7,50 €	106,13 €	8,20 €	116,03 €		222,16 €
Bureau (B4)	14,13	7,50 €	105,98 €	8,20 €	115,87 €		221,84 €
Commerce (C1)	62,52	7,50 €	468,90 €	6,80 €	425,14 €	894,04 €	1 112,07 €
Stockage (S1)	37,27	2,05 €	76,40 €	3,80 €	141,63 €	218,03 €	
Stockage (S2)	58,51	2,05 €	119,95 €	3,80 €	222,34 €		342,28 €
Stockage (S3)	60,32	2,05 €	123,66 €	3,80 €	229,22 €	352,87 €	
Atelier (A4)	74,80	2,20 €	164,56 €	3,80 €	284,24 €	448,80 €	801,67 €

Afin d'homogénéiser les modalités d'occupation et d'accroître le turn-over inhérent à l'outil pépinière d'entreprises, il est proposé de limiter la durée maximum d'occupation de 6 ans au local C1-S1 seulement.

En effet, ce local se distingue par une activité commerciale, portée par une structure de l'Economie Sociale et Solidaire :

	Durée d'occupation maximum DELIBERATION 20170704-21	Proposition à compter du 1 ^{er} mai
Bureaux B1, B2, B3, B4	3 ans	3 ans
Stockage S2	3 ans	3 ans
Atelier et Stockage A4-S3	6 ans	3 ans
Commerce et Stockage C1-S1	6 ans	6 ans

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPLIQUER** à compter du 1^{er} mai 2023 la nouvelle grille tarifaire mise à jour de la pépinière d'entreprises Prébo'Cap 1, située au n°2 impasse des quais - ZA des Noires Terres - 14310 VILLERS-BOCAGE :

	m ²	Fixe (F)	€ HT/mois	Variable (V)	€ HT/mois	Fixe + Variable	€ HT/mois
Bureau (B1)	16,97	7,50 €	127,28 €	8,20 €	139,15 €		266,43 €
Bureau (B2)	46,65	7,50 €	349,88 €	7,50 €	349,88 €		699,75 €
Bureau (B3)	14,15	7,50 €	106,13 €	8,20 €	116,03 €		222,16 €
Bureau (B4)	14,13	7,50 €	105,98 €	8,20 €	115,87 €		221,84 €
Commerce (C1)	62,52	7,50 €	468,90 €	6,80 €	425,14 €	894,04 €	
Stockage (S1)	37,27	2,05 €	76,40 €	3,80 €	141,63 €	218,03 €	1 112,07 €
Stockage (S2)	58,51	2,05 €	119,95 €	3,80 €	222,34 €		342,28 €
Stockage (S3)	60,32	2,05 €	123,66 €	3,80 €	229,22 €	352,87 €	
Atelier (A4)	74,80	2,20 €	164,56 €	3,80 €	284,24 €	448,80 €	801,67 €

- **D'APPLIQUER** à compter du 1^{er} mai 2023 la nouvelle grille de durée maximum d'occupation des espaces de la pépinière d'entreprises Prébo'Cap 1 :

	Durée d'occupation maximum
Bureaux B1, B2, B3, B4	3 ans
Stockage S2	3 ans
Atelier et Stockage A4-S3	3 ans
Commerce et Stockage C1-S1	6 ans

- **D'ANNULER** et de remplacer les délibérations n°20180704-21 et n°20220608-5 portant sur la grille tarifaire et les durées d'occupation des espaces de Prébo'Cap 1
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

INFORMATIONS

SERVICE TECHNIQUE

INFORMATION 20230329-36 : ST_PSLA DE VILLERS-BOCAGE - GESTION DE PARFAIT ACHEVEMENT

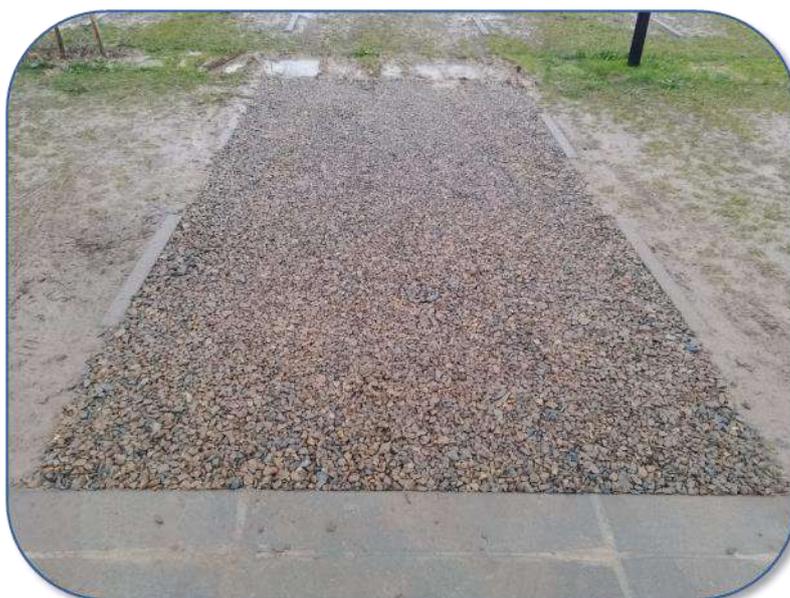
Fibre :

Le pré-équipement de la fibre a été réalisé par le gestionnaire de réseau. PBI a réceptionné le certificat de conformité. Pour rappel, le bon de commande avait été transmis le 30/08/2021 à l'entreprise.

INFORMATION 20230329-37 : ST_PSLA DE CAUMONT-SUR-AURE - GESTION DE PARFAIT ACHEVEMENT

Parking :

Le reprise du parking a été réalisée entre les semaines 8 et 9. Le mélange terre-pierres a été repris pour augmenter le pourcentage de pierres. En a suivi un compactage, ainsi que le semis de pelouse.



Les membres de la commission sont sceptiques sur la durée de vie du parking.

Il a été expliqué aux élus que plusieurs raisons ont été trouvées quant aux premières dégradations du parking (fondations peu drainantes, trop de terre dans le mélange, qualité de la terre...).

Un travail sur l'un des facteurs a été réalisé. Une attention sera portée sur l'évolution de ce parking.

INFORMATION 20230329-38 : ST_GYMNASE DE VILLERS-BOCAGE - GESTION DE PARFAIT ACHEVEMENT

Hall d'entrée gymnase :

Un imposte perforé va être posé dans le SAS d'entrée du bâtiment, au-dessus de la seconde porte. Il s'est avéré que la porte, équipée d'une installation magnétique permettant le contrôle d'accès, ne se ferme pas correctement à cause du SAS trop étanche à l'air.

Coût TTC : 811.50€

INFORMATION 20230329-39 : ST_MSAP DE VILLERS-BOCAGE - ETAT D'AVANCEMENT

Le mandataire du marché de maîtrise d'œuvre, Monsieur BIBET, étant dans l'incapacité de poursuivre ses missions pour une durée indéterminée, PBI rédige un avenant au marché afin de nommer un nouveau mandataire : Monsieur BELZEAUX (initialement co-traitant). Afin de pouvoir finaliser la rédaction de l'avenant un tableau de répartition des honoraires est transmis par la maîtrise-d'œuvre. À titre d'information, il n'y a aucun impact sur le paiement des entreprises.

INFORMATION 20230329-40 : ST_GYMNASSE DES MONTS-D'AUNAY - ETUDE DE FAISABILITE

Prestations réalisées :

- Rapport de repérage des matériaux et produits avant démolition : amiante et plomb

Prestations en cours :

- Etudes de faisabilité :
 - o Réhabilitation et extension
 - o Neuf et démolition
- Etude thermique pour Fonds-Vert

28/02/2023 : Une 2nd visite sur site a été réalisée avec la MOE, accompagnée des 2 bureaux d'études, y compris pour le « Fonds-vert ».

02/03/2023 : réunion d'étude chez la MOE avec PBI

14/03/2023 : réunion de finalisation d'études chez la MOE avec PBI

24/03/2023 :

- COPIL présentation des études de faisabilité
- Transmission de l'étude thermique pour le « Fonds-vert ».

INFORMATION 20230329-41 : ST_ENSEMBLE DES TERRAINS-MULTISPORTS_ENTRETIEN DES REVETEMENTS SYNTHETIQUES

Un rappel sur l'importance d'entretenir les terrains-multisports a été fait.

Une palette de sacs de sable et la brosse pour l'entretien du gazon synthétique sont à disposition des communes disposant d'un terrain-multisports.

Extrait de la convention pour rappel :

Article 1^{er}

OBJET DE LA CONVENTION

- La Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom est en charge de :
 - L'assurance du terrain-multisport,
 - La mise en place d'un règlement,
 - L'ensemble des réparations du terrain-multisport dû à l'usure normale (dont peinture, lasure),
 - La mise à disposition de sable (conditionné en sac) et d'un balai-brosse spécifique,
 - Le suivi et la réparation des dégradations volontaires.

La Communauté de communes ne prend pas en charge l'éclairage.

- La commune prend à sa charge la gestion de fonctionnement concernant l'occupation du terrain-multisports en mettant à disposition gratuitement :

- Le personnel, pour le nettoyage régulier du terrain en lui-même, et ses abords,
- Le personnel, pour un entretien annuel concernant le brossage du revêtement et l'application de sable sur l'ensemble du terrain,
- Le petit matériel nécessaire à l'entretien régulier assuré par le personnel communal (sauf le balai-brosse),
- A signaler tout dysfonctionnement du terrain-multisports au niveau de la sécurité et de la maintenance.

INFORMATION 20230329-42 : ST_VOIRIE_MISE A JOUR INVENTAIRE VOIRIE 2023

Au titre de l'année 2023, les voies suivantes ont été intégrées dans l'inventaire de voirie :

Les intégrations acceptées cette année :

Les Monts d'Aunay – Aunay-sur-Odon :

- Rue des Prés de l'Odon : **412 m**
- Allée des Coquelicots : **158 m**

Soit un total de **570 ml**

Caumont-l'Eventé – Caumont-sur-Aure :

- Résidence La Pommeraie : **543m**
- Résidence les Cerisiers : **310m**
- Résidence Le Fieffe Pilet : **333m**
- Résidence Les Mirabelles : **173m**

Soit un total de **1 359 ml**

INFORMATION 20230329-43 : ST_VOIRIE ZA DE VAL-D'ARRY - ETAT D'AVANCEMENT

Le démarrage des travaux des phases 2 et 3 a commencé le 13/02/2023.

Le chantier a été arrêté le 22/02/2023.

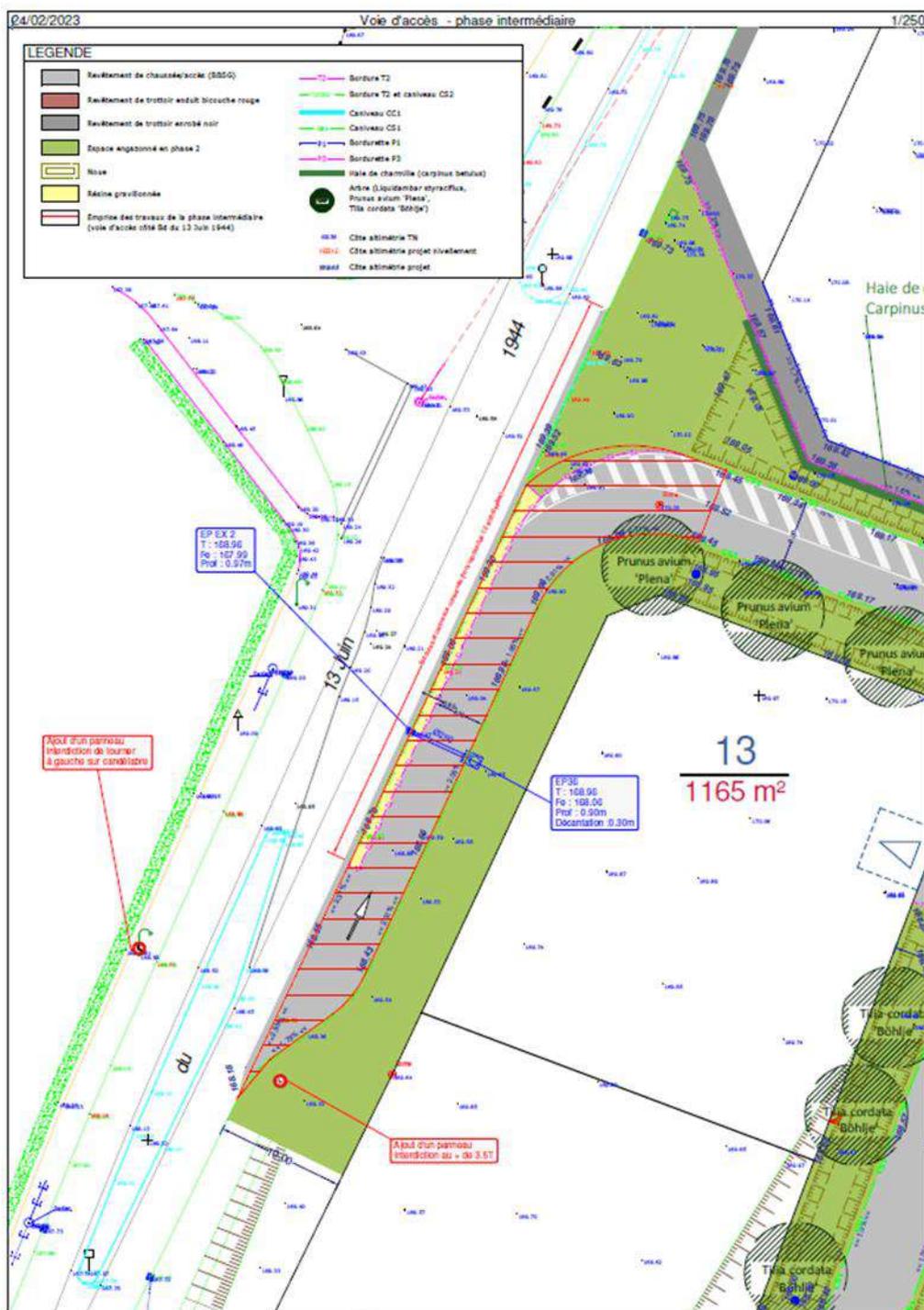
Le gestionnaire de réseau gaz demande des travaux car il estime que la modification de tonnage maximum sur la voie nécessite le renforcement des canalisations qui passent en dessous.

Des échanges sont en cours entre la maîtrise-d'œuvre, GRTGaz, le SDEC et les entreprises titulaires des lots du marché pour une reprise des travaux au plus vite.

INFORMATION 20230329-44 : ST_VOIRIE ZA DE VILLERS-BOCAGE – ILOT NORD – ETAT D'AVANCEMENT

L'aménagement de la voie d'insertion est prévu sur la semaine 13 ou 14. La voirie sera définitive, seuls les marquages seront réalisés ultérieurement.

L'objectif est de permettre l'accès aux commerces et entreprises avant la réalisation de la phase définitive.



INFORMATION 20230329-45 : ST_MARCHE D'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE - ETAT D'AVANCEMENT

L'attribution du marché a été réalisée le 03/03/2023.

- Le système des formulaires de chantiers sera adopté pour les sentiers de randonnée, il va remplacer les PV qui sont envoyés trop tard et posent de nombreux problèmes.
- Le calcul des linéaires de sentiers passant à la charge des communes est terminé, des comptes rendus ont été envoyés à toutes les mairies concernées.
- L'attribution des marchés a été validée lors de la commission MAPA du 03/03/2023.
- Un inventaire des sentiers de randonnée de qualité et d'intérêt local est en cours afin de corriger les linéaires et l'exactitude des cartes.
- A la suite de l'inspection de certains sentiers, plusieurs problèmes ont été constatés : Le balisage semble peu rigoureux, en particulier sur le secteur de rivières & bocage. De

nombreux arbres cassés entravent les sentiers à la suite des coups de vent de cet hiver, un courrier sera fait aux mairies dans ce sens. Certains usagers appliquent leur propre balisage sur certains sentiers.

- Création de boucles VTT : PBI est en attente des derniers devis concernant l'ouverture de certaines sections de sentiers.

CADRE DE VIE

INFORMATION 20230329-46 : CDV_POINT INFO 14/FRANCE SERVICES MOBYLIS_ATELIERS SENIOR CONDUITE

Proposition de l'Association Mobylys – intervention sur le Point Info 14/France Services d'Aunay sur Odon

Atelier code de la route, dispensée par une monitrice auto-école. Il s'agit d'une mise à jour des connaissances théoriques. De fait, le public senior, titulaire d'un permis, peut avoir passé son code il y a plusieurs décennies et la législation a changé. L'atelier permet de revoir des notions et d'échanger avec la monitrice.

Atelier conduite : a pour objectif de revoir les bons gestes pratique en toute sécurité. Avec l'âge, des changements physiologiques peuvent apparaître et il convient d'adapter son comportement à ses facultés de conduite. Cet atelier se fait également avec la monitrice auto-école et le véhicule de l'association.

Mobilité connectée : aujourd'hui, les services de mobilité connectée ont modifié les modes de déplacements. Il faut prendre en compte une réalité sociétale afin de limiter l'impact qu'elle peut avoir, en accompagnant les personnes dans la prise en main des outils numériques et la découverte de sites ou d'applications liés à la mobilité (Déclic déplacements, Rezo Covoit/Rezo Pouce, SNCF, Nomad,...).

Tous les ateliers sont proposés gratuitement aux personnes mais sur inscription pour avoir un suivi du nombre de personnes et fournir les éléments nécessaires au financeur (sexe et âge notamment). Pour les ateliers code et mobilité connectée, PBI propose la mise à disposition de la salle EPN le vendredi après-midi

Avis favorable de la commission cadre de vie

INFORMATION 20230329-47 : CDV_HABITAT_PETIT DEJ HABITAT

Organisation d'un petit déjeuner habitat pour présenter les différents dispositifs sur le territoire. A destination des Banques, Agences immobilières, Notaires, Artisans RGE et non RGE

En présence des partenaires : CDHAT, Biomasse (Espace France Renov')



INVITATION PETIT DEJ' HABITAT Mercredi 29 mars 2023 - 8h30

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ADAPTATION DU LOGEMENT

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Nous vous présenterons avec nos partenaires :

- le service public de la rénovation de l'habitat
- les différents dispositifs en fonction des revenus
- les aides financières et accompagnements pour les habitants
- les permanences de conseillers-experts énergie sur le territoire

Lieu : Pré-Bocage Intercom
31, rue de Vire - Aunay-sur-Odon 14260 Les Monts d'Aunay
Renseignements : Cathy Pingault - 06 11 74 94 56



INFORMATION 20230329-48 : CDV_NUMERIQUE_LANCEMENT OFFRE SERVICE CIVIQUE

L'offre pour le recrutement d'un service civique « inclusion numérique » a été lancée sur la plateforme dédiée www.service-civique.gouv.fr

CULTURE

INFORMATION 20230329-49 : CULT_JOURNEE DE LA TERRE

Afin de participer à l'évènement mondial « Le jour de la Terre » et de se positionner sur un sujet d'actualité, 15 agents de Pré-Bocage Intercom ont travaillé depuis quelques mois sur cette manifestation.

Le 22 avril 2023, de 10h30 à 22h au siège de Pré-Bocage, les habitants, visiteurs auront l'opportunité de découvrir, pratiquer et échanger sur la préservation et la restauration de la biodiversité. Cette journée sera agrémentée d'ateliers de pratique, astuces, conférence, jeux, concert et cinéma. Pour tous les âges.

URBANISME T SCOT

INFORMATION 20230329-50 : URBA_SCOT_PLUI MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE DE DIFFUSION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION AUPRES DES COMMUNES

Contexte : Lors de la distribution des documents approuvés suite aux modifications simplifiées des PLUi EST et OUEST, il a été constaté que les communes n'avaient pas forcément les mêmes documents en Mairie.

De plus il a été vu, à posteriori, que seuls les documents opposables par secteurs ont été distribués au format papier, lors de l'élaboration initiale des documents.

A savoir qu'avec la procédure de modification simplifiée, les communes sont en possession de tous les documents qui ont été modifiés et approuvés (y compris les cartes de tout le PLUi) avec un CD.

Proposition : Afin d'homogénéiser les productions générées lors des procédures faisant évoluer les PLUi, il est proposé de mettre en place un protocole de diffusion notamment pour les documents finaux.

Avis de la commission : Les élus de la commission valident le nouveau protocole de diffusion des documents approuvés. Il sera transmis en format papier à toutes les communes :

- Les documents opposables (règlement écrit et graphique et OAP) à leur territoire communal,
- Les cartes générales du secteur et servitudes impactant leur territoire communal.

Un CD sera remis aux communes avec l'intégralité de l'étude. Ce support semble plus sécurisé qu'une Clé USB concernant les virus informatiques.

INFORMATION 20230329-51 : URBA_SCOT LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA REVISION DU SCOT

Contexte : Par délibération du 23/11/2022, le conseil communautaire a engagé la révision du SCoT. Le dossier de Consultation des Entreprises est en cours de réalisation.

Objectif : Le marché d'appel d'offre doit être lancé pour mars 2023 afin de ne pas prendre trop de retard dans l'étude.

Information : L'objectif de la révision reste de faire évoluer le contenu du SCoT selon les évolutions législatives.

Les grands fondements de la révision, tels que contenus dans le CCTP sont :

- De maintenir le périmètre du SCoT actuel, débattu dans son bilan d'application.
- De ne pas fusionner le PCAET avec le SCoT.
- De réaliser un DAACL (afin de prévoir les types d'activités et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux différents secteurs identifiés pour se conformer à la nouvelle législation établie à l'article L.141-1 du code de l'urbanisme).
- De traiter la question de la lutte contre l'artificialisation des sols associée à un objectif d'absence d'artificialisation net à terme (L.101-2 du Code de l'urbanisme), et traiter, la valorisation des friches, l'excellence environnementale et l'aménagement commercial.
- De développer les thématiques relevées dans le SRADDET pour être compatible, telles que les transports et mobilités, l'aspect logistique, l'eau, l'aménagement commercial et économique, la qualité de vie, l'organisation inter-territoriale, la production d'énergies renouvelables et la gestion des déchets.

Les grands impacts de la Révision sont :

- Réaliser une évaluation environnementale et actualisation du diagnostic.
- Analyser la consommation foncière au cours des 10 dernières années.
- Formaliser le Plan d'Aménagement Stratégique.
- Réaliser le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) et actualiser le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO).
- Refondre des indicateurs simples et essentiels.
- Proposer un programme d'actions dans un volet optionnel.

INFORMATION 20230329-52 : URBA_SCOT RENOUVELLEMENT CONVENTIONS LIEES A L'ASSISTANCE JURIDIQUE

Contexte / objectif : Afin d'assurer la sécurité juridique du service urbanisme au travers de l'instruction des demandes d'autorisation et des recours auprès des tribunaux pour les PLUi, deux conventionnements ont été mis en place. Elles remplacent le conventionnement pris auprès de SVP terminer depuis juin 2022.

Information :

- Pour les recours auprès des PLUi : PBI va conventionner avec le cabinet HSDP représenté par Me Pauline DESERT et Me Yann HOURMANT.
- Pour les demandes dans le cadre d'une instruction d'autorisation : PBI a conventionné avec M. Vincent LEGRAND depuis fin 2022.

INFORMATION 20230329-53 : URBA_SCOT AVANCEMENT DU SRADDET ET PRESENTATION DES ECHANGES AVEC LA REGION

Contexte / objectif : Depuis le début d'année, le SRADDET fait des demandes de concertation auprès des Intercommunalités afin de statuer sur différents points.

Information :

Le 19/01/2023 : Sur la question de l'échelle de territorialisation pour les objectifs de consommation foncière, PBI a répondu que l'échelle souhaitée était le SCoT de Pré-Bocage (réponse attendue avant le 15/02/2023).

Le 03/02/2023 : Sur le choix de la base de données de référence (CEREMA ou EPF/CCF), PBI a répondu que la base de données de référence souhaitée était l'EPF/CCF (réponse attendue avant le 25/02/2023).

Le 13/02/2023 : Sur l'identification des surfaces de friches présentes sur notre territoire, PBI a répondu que 6 friches étaient connues sur le territoire mais que ce classement n'était pas exhaustif (réponse attendue avant le 01/03/2023). Elles sont : Cidrerie Dujardin (Cahagnes), Gitem (Les Monts d'Aunay), Weldom (Les Monts d'Aunay), Le Silo (Les Monts d'Aunay), Philips (Villers-Bocage), Sonorrec (Aurseulles).

ENVIRONNEMENT

INFORMATION 20230329-54 : ENV_FREDON_BILAN LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ET LES FRELONS ASIATIQUES

Programme de lutte collective contre les Rongeurs Aquatiques

Territoire engagé :

- **27 communes (48 communes au sens historique) soit l'ensemble du territoire de Pré-Bocage Intercom.**
- **Convention triennale 2022-2024**

4 points de collecte : Villy Bocage, Caumont l'éventé, Jurques et Bonnemaïson.

Bilan des captures 2022 :

- 49 enlèvements en 2022 (42 en 2021)
- 5,4 tonnes (4,3 en 2021)
- 1 805 animaux déposés dans un point de collecte (1 328 en 2021)

Indemnisation des piégeurs :

- Convention prévoit une indemnisation unique fixée à 3,5 € par rongeur capturé (témoin de capture) et équarri (dépôt des cadavres dans points de collecte du réseau)
- Pour 2022, complément d'indemnisation du CD14 de 1,5 € par capture

=> 5 € par rongeur capturé et équarri pour tous les piégeurs en 2022

Au total :

- 1 805 animaux indemnisés à 5 €

- 31 piègeurs indemnisés

Montant total des indemnités versées par Pré-Bocage Intercom : 6 317,50 €

Montant versé par le CD14 pour les indemnités : 2 025€

Tableau prévisionnel de la convention 2022-2024

	2022	2023	2024
Coordination - Animation	14 280 €	14 280 €	14 280 €
Investissement	1 998 €	2 080 €	3 729 €
Indemnités *	5 600 €	6 300 €	7 000 €
TOTAL	21 878 €	22 660 €	25 009 €

* : sur une base de 1800 rongeurs en 2022, indemnisés à 3,5€

Evolutions financières proposées par la FREDON

Animation –coordination : maintien du montant à 14 280 €

Investissements : augmentation des tarifs de consommables : 2 130 € (contre 2 080 € prévus)

Indemnités : prévisionnel de captures augmenté car dépassé en 2022 : passage de 1 800 (prévisionnel 2023 dans la cadre de la convention) à 2 000 captures (prévisionnel 2023 compte tenu de la situation observée en 2022) soit une enveloppe prévisionnelle de 7 000 € (au lieu de 6 300 €)

Information financière sur la participation du Conseil Départemental annoncée en COPIL le 1^{er} mars 2023 (en attente de validation commission du CD14)

- ✓ pour 2023, la participation du CD14 passe de 1,5 € à 0,5 € (pour le territoire de PBI)
- ✓ étendue à l'ensemble du département, même si toutes les EPCI ne sont pas engagées
- ✓ plafonnée à 30 000€ sur l'ensemble du département

Proposition à valider concernant l'indemnisation

- *Prévisionnel de captures augmenté car dépassé en 2022 : passage de 1 800 (prévisionnel 2023 dans la cadre de la convention) à **2 000 captures** (prévisionnel 2023 compte tenu de la situation observée en 2022) soit **une enveloppe prévisionnelle de 7 000 €** (au lieu de 6 300 €)*

⇒ *Avis favorable de la commission*

- **Augmentation** de la participation de l'EPCI de **3,50 € à 4,00 €/captures** compte tenu du désengagement du Département et l'importance de ne pas perdre l'engagement des piègeurs (qui toucheraient alors 4,50 €/captures en 2023 contre 5 € en 2022)

2 000 captures à 3,50 €/capture => 7 000 €

2 000 captures à 4,00 €/capture => **8 000 €**

⇒ *Avis favorable de la commission*

Intégration du programme « Rongeurs Aquatiques » dans la GEMAPI (financement via la taxe)

Certains EPCI voisins l'intègrent, d'autres non.

Total dépense 2023 : 24 410 € (si 2 000 captures à 4,00 €)

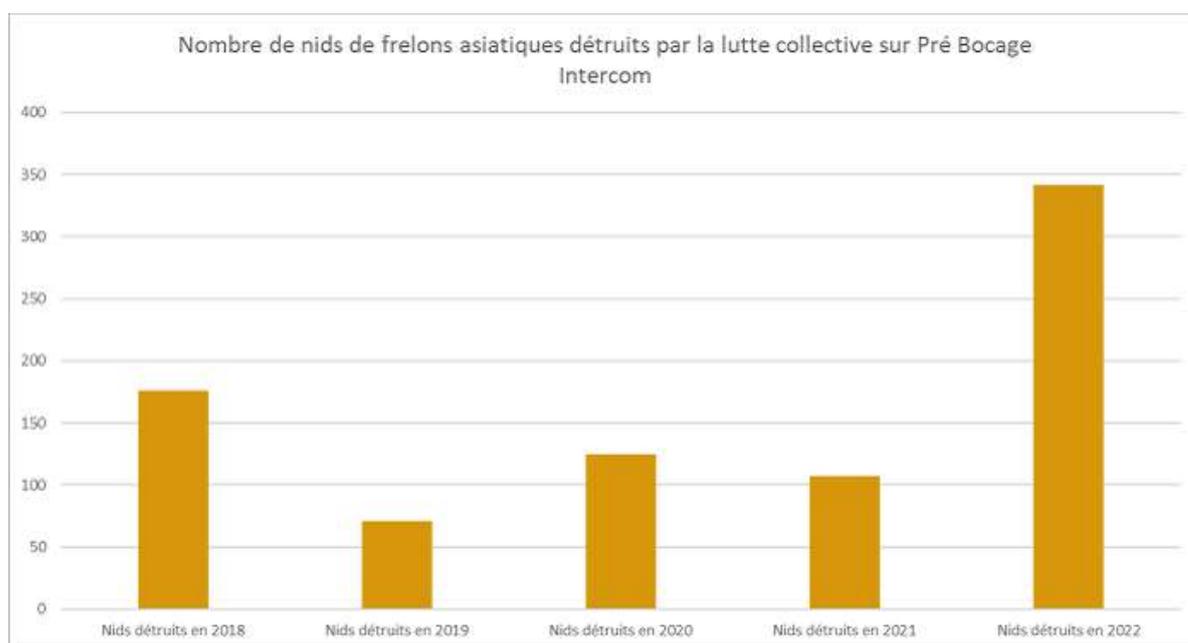
Résultat GEMAPI cumulé 2023 : 26 191,56 €

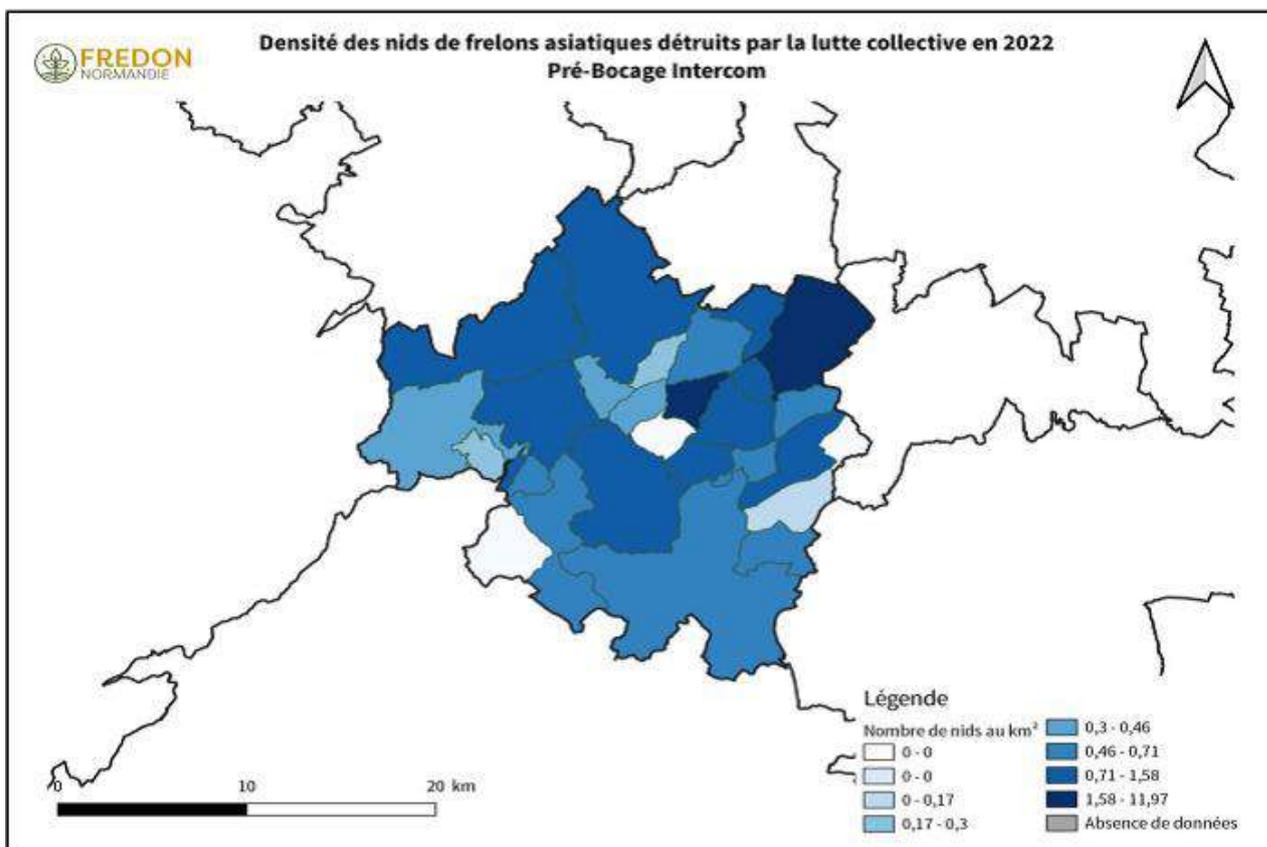
⇒ Les élus présents en commission émettent un avis défavorable. Ce point à passer en Bureau Communautaire.

Les membres du Bureau réunis le 14 mars 2023 décident d'intégrer cette dépense aux dépenses financées par la taxe GEMAPI pour 2023.

Programme de lutte collective contre les frelons asiatiques

25 communes engagées dans la lutte collective (93% de l'EPCI), 2 restantes proposent tout de même une aide aux particuliers qui font détruire les nids chez eux.





Coût moyen des destructions :

	< 10 m	entre 10 et 25 m	> 25 m
Coût moyen de destruction	75 €	101 €	173 €
Coût moyen de destruction sur le territoire de PBI	83 €	105 €	144 €

Bilan financier départemental 2022 :

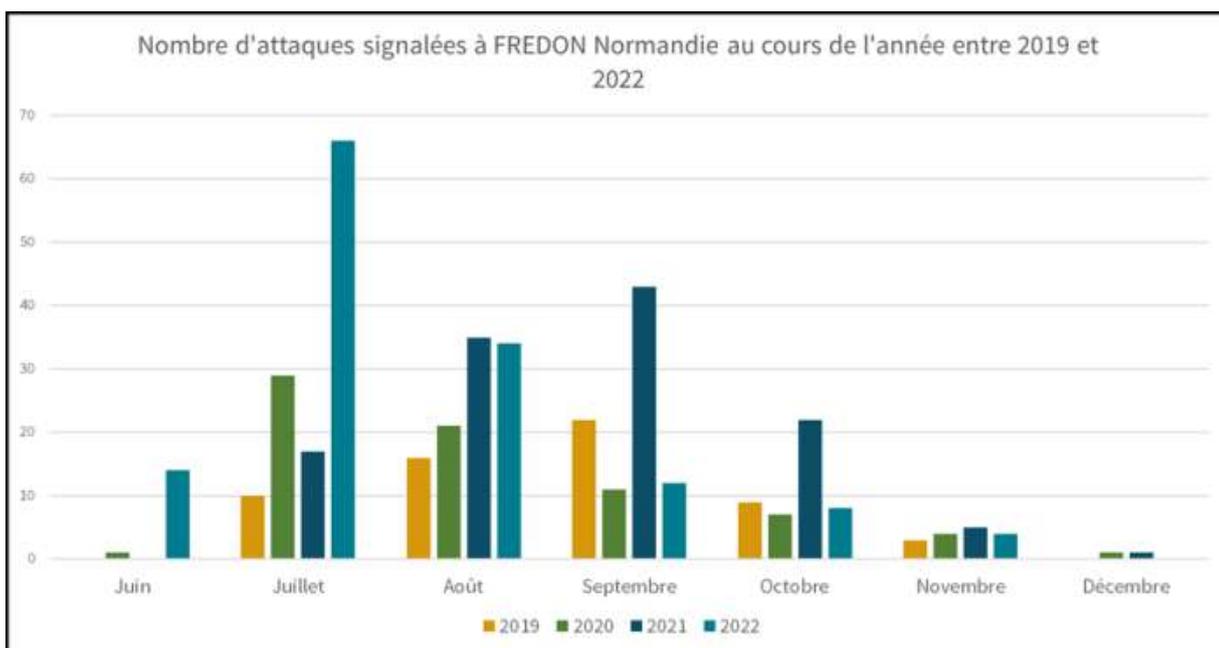
Montant total animation financé par les EPCI et fixé pour les 5 ans de la convention : 55 300 €

Montant total destruction de nids : 416 043 €

Dont 299 791 € financés par les communes et 116 252 € financés par le CD 14.

Les attaques par piqures :

En 2022, sur le territoire de Pré-Bocage Intercom, ont été recensées 13 cas de piqures. Elles ont eu lieu entre la mi-juin et la fin septembre.



Communication :

Nouveauté 2022 : Parution de flashs info mensuels, envoyés à toutes les communes.

Perspectives 2023 :

- 2eme année de la convention
- Réaliser des formations à destination des référents plus tôt en saison
- Réaliser des formations à destination des secrétaires de mairie : remplissage du portail – les bons réflexes
- Organisation d'un webinaire scientifique : 4 avril 2023

INFORMATION 20230329-55 : ENV_GEMAPI_BILAN 2022 ENTENTE SOULEUVRE

Etat d'avancement des travaux – Finalisation de la Tranche 1 (2021/2022)

Pour rappel, l'année 2021 et le début de l'année 2022 ont été marquées par un défaut de l'entreprise DERVENN Travaux (35), en charge de réaliser le nettoyage de la végétation et la pose de clôture.

Une fois écartée des chantiers, l'entreprise Dervenn Travaux a écopé d'une pénalité de retard de 5 072 Euros.

Au printemps 2022, les entreprises ESPACE Basse-Normandie et Rivières et Bocages sont intervenues en urgence pour finaliser les travaux de la Tranche 1. Le professionnalisme et la compétence de ces entreprises est à mettre en avant.

Pour le territoire de PBI, les travaux restant à réaliser en 2022 pour finaliser la Tranche 1 ont eu un coût de **26 694,78 Euros TTC**.

Etat d'avancement des travaux – Tranche 2 (2022/2023)

Pour l'année 2022, les travaux réalisés sur le territoire de PBI sur 2,8 kilomètres de cours d'eau ont eu un coût total de **42 441,37 Euros TTC**.

Bilan financier du programme de restauration, Tranche 2 – au 1^{er} janvier 2023

	Prestataire	Intercom de la Vire au Noireau		Pré Bocage Intercom	
		Montant budgétisé	Montant réalisé	Montant budgétisé	Montant réalisé
Lot 1 Restauration de la Vire Moyenne	LTP Loisel	102 340,00 €	101 746,36 €		
Lot 2 - Souleuvre Aménagement des passages et des abreuvoirs	LTP Loisel	113 875,00 €	110 029,74 €	30 725,00 €	31 711,87 €
Lot 3 - Souleuvre Gestion de la végétation et pose de clôture	Rivières et Bocages	97 392,00 €	62 018,75 €	14 598,00 €	10 729,50 €
TOTAL		313 607,00 €	273 794,85 €	45 323,00 €	42 441,37 €

Travaux à venir – Tranche 3 (2023)

Le technicien de l'Intercom de la Vire au Noireau rencontre depuis le début de l'année les riverains des cours d'eau concernés par la Tranche 3.

Les travaux devraient débuter au printemps 2023.

INFORMATION 20230329-56 : ENV_GEMAPI_MISE EN PLACE DES BACS A RIVES

Les bacs à rives ont été installés par l'association ANPER-TOS le 2 mars à Epinay-sur-Odon et à Val d'Arry (Le Locheur).



Ceux de Parfouru-sur-Odon et de Bauquay seront posés par la suite.

INFORMATION 20230329-57 : ENV_GEMAPI_MODIFICATION DU PREVISIONNEL DE DEPENSE - ANIMATION ODON

Les postes de technicien rivière (et bocage) ne sont plus financés à hauteur de 30 % par la Région. Il est donc nécessaire de modifier le prévisionnel de dépenses inscrit dans la convention cadrant l'entente Odon.

Ainsi, le reste à charge de PBI pour 2023 pour l'animation sur le BV de l'Odon n'est pas de 4 367 € mais de 10 917 €.

INFORMATION 20230329-58 : ENV_RESSOURCE EN EAU_BULLETIN NATIONAL DE SITUATION HYDROLOGIQUE

Résumé du mois de janvier 2023

L'année débute par un excédent, non généralisé sur l'ensemble de la Région.

Les cumuls enregistrés depuis septembre sont désormais supérieurs aux normales de saison sur la Normandie excepté sur le quart sud-est de la région qui souffre d'un déficit en pluie depuis le mois d'octobre dernier.

Les sols se maintiennent à des niveaux d'humidité élevés, autour des normales de saison, avec en outre un différentiel entre le nord et le sud de la région qui tend à s'atténuer par rapport au mois précédent.

Les pluies de début janvier ont largement permis une hausse généralisée des débits sur l'ensemble de la région. Pour ce mois, les valeurs se rapprochent globalement des valeurs de saison et sont même souvent excédentaires sur la moitié ouest de la région.

Toutefois, sur le tiers sud-est, et notamment en rive droite de l'Eure, les cours d'eau, même s'ils ont connu une amélioration de leurs conditions d'écoulement, continuent d'afficher des valeurs faibles et bien inférieures aux normales de saison. Cette situation devient préoccupante à l'approche de la fin de l'hiver.

INFORMATION 20230329-59 : ENV_BOCAGE_LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT : PROJETS 2023

Les projets 2023 de lutte contre le ruissellement concernent 7 sous bassins versants :

- Le Beslondes
- La Rosière
- La Bayle
- L'orgueil
- Le Candon
- La Fontaine Perrine
- La Source de la Seulles

Au total, sur ces 7 bassins versants, le service développement durable prévoit de planter 12 km de haies anti-érosives en secteurs prioritaires et hors secteurs prioritaires (sur des parcelles en grandes cultures).

INFORMATION 20230329-60 : ENV_BOCAGE_PLANTATION DE HAIES : BILAN 2022 ET PROJETS 2023

Bilan 2022 :

- 7,4 km de haies plantées

- 60% des plants proviennent de Levavasseur (dont 729 en marque « végétal local » pour le Charme commun et l'Erable champêtre soit 10%) et 40% des plants proviennent de Belgique.

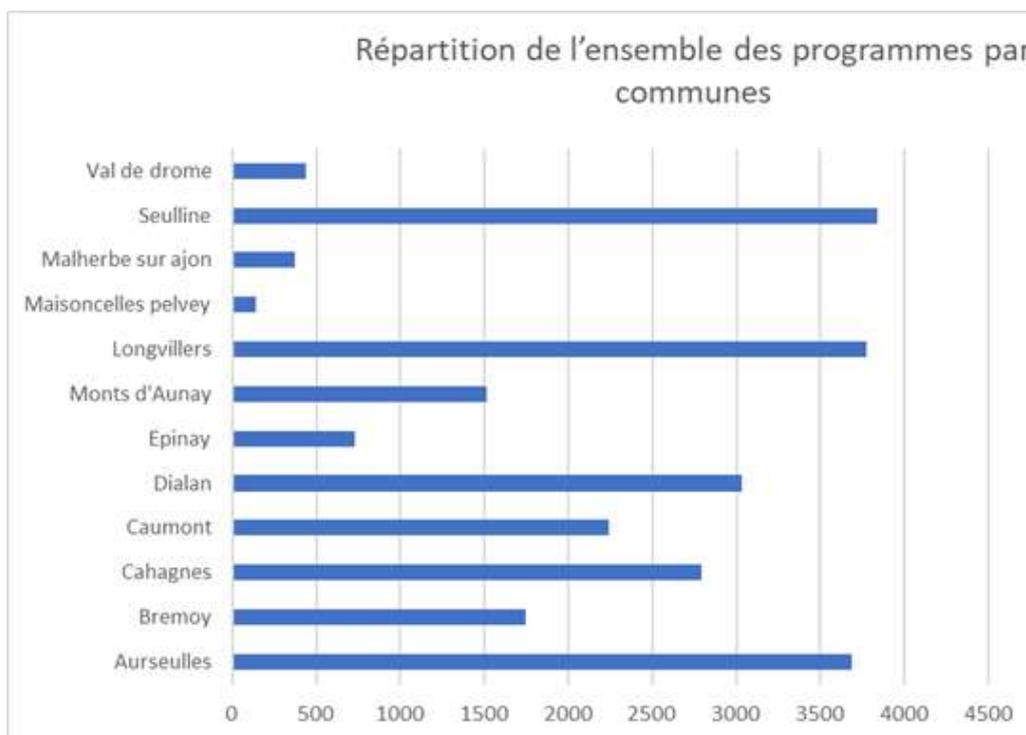


Retour sur le chantier bénévole de plantation du 4 février 2023 :

- 173 arbres et arbustes plantés
- Environ 25 bénévoles présents et motivés
- Durée du chantier : 3h environ.

Programme 2023 :

Le service Développement durable prévoit de planter environ 12 km de haies bocagères sur les parcelles de 27 bénéficiaires au total sur 12 communes différentes :



INFORMATION20230329-61 : LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE REACTUALISATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF POUR LA PERIODE 2024-2025

Contexte

Dans le cadre du développement des actions en faveur de la Petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et plus globalement de la famille, la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom et la Caisse d'Allocations Familiales sont liées contractuellement dans le cadre d'une Convention territoriale Globale (CTG).

La convention 2020 – 2023 arrive à échéance au 31 décembre 2023. Il est donc impératif que la Communauté de Communes entrevoie cette réactualisation.

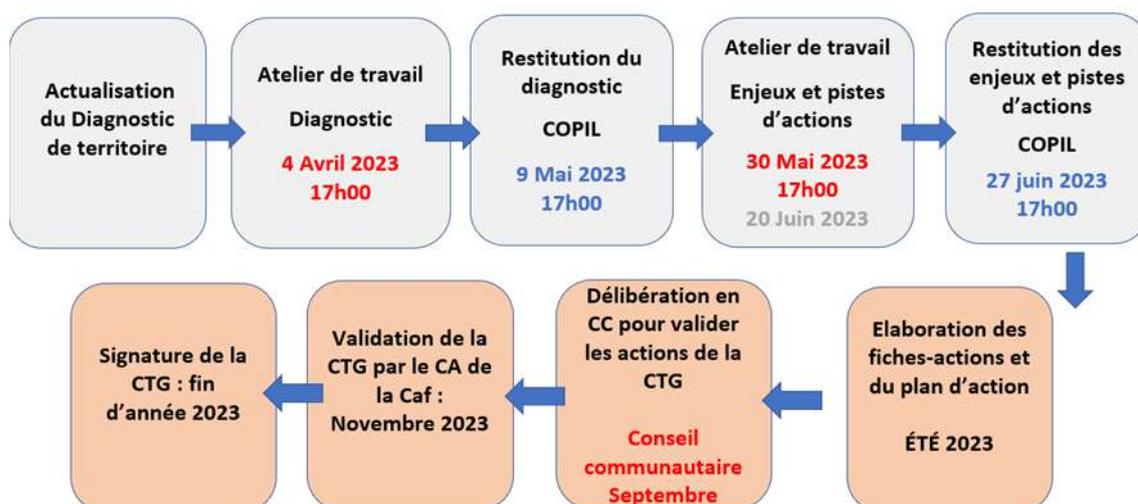
Mise en place d'un Comité de Pilotage

- Président de PBI
- Vice-Président en charge de l'Enfance et la Jeunesse
- Vice-Présidente en charge du Cadre de Vie
- Vice-Président en charge de la Prospective Animation Territoriale
- Communes de Caumont-sur Aure, des Monts d'Aunay, de Villers-Bocage
- Communes d'Aurseulles, de Val d'Arry, de Cahagnes, Villy-Bocage
- Trois représentants de la Commission Enfance-Jeunesse
- Représentants de la CAF
- Les Services de PBI

Mise en place d'Ateliers de Travail

- Les membres du COPIL
- Les membres de la Commission
- Les Associations Locales (Familles rurales, Les Francas, UNCMT, LAC, Anacrouses)
- Les espaces EVS : Anacrouses, Le Doc
- Les référentes RPE - PBI
- La PMI (Evrecy / Bessin)
- Les crèches associatives et privées
- Les Services de PBI (Relais France Services ; Habitat ; Accès au Droit ; EPN ; ...)

Les différentes étapes pour la nouvelle contractualisation :



VALORISATION COLLECTE ET RECYCLABLES

INFORMATION 20230329-62 : VCR_REORGANISATION DE L'ACCUEIL RI

Mise en place d'un pôle d'accueil central avec l'ensemble des missions d'accueil (notamment RI) avec pour enjeu une mutualisation des équipes pour l'Accueil Général

- Accueil physique de la RI se fera dans l'ancien bureau du Point Info 14
- Accueil téléphonique de la RI sera à la borne d'accueil avec l'accueil général

INFORMATION 20230329-63 : VCR_TEST LECTURE DE BACS

Lors de la commission du 18/11/22, un nouveau système proposé par CLS pour la lecture des bacs pucés pour un test de 1 mois a été présenté.

Après étude de l'estimation financière proposée par CLS (13 680 €), les élus n'ont pas validé cette estimation dû au coût trop élevé et aux questions qui se posent sur la fiabilité du système (aucun retour d'expérience possible).

En fin d'année 2022, CLS nous informe que le système de guidage utilisé par le service sera obsolète à partir du 31/12/2023 et qu'à compter du 01/01/2024, CLS n'assurera plus aucun service de garantie ni de maintenance sur cette solution.

Le service propose aujourd'hui aux élus 2 propositions de prestataires différents : SIMPLICITI et SULO

Devis pour Test 3 mois

PRESTATAIRE	DEVIS INSTALLATION TEST SUR 3 MOIS SUR UNE BOM HT		SEMAT GD PREDISPOSITION HT	TOTAL HT
SIMPLICITI	Solution de systèmes embarqués : Citi'ID Equipement : identification et géolocalisation + tablette Application de guidage	5 100,00 €	3 464,81 €	8 564,81 €
SULO	Solution de systèmes embarqués : OPTISYSTEM 3+ Equipement : identification et géolocalisation Guidage si besoin sans surcoût	4 057,39 €	2 464,81 €	6 522,20 €

Avis des membres de la commission : Les élus valident le test de 3 mois avec le prestataire SULO.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 20h10.

Annick SOLIER
Secrétaire de séance